



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.40

2 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 40e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 octobre 1989, à 15 heures

Président : M. JAYA (Brunéi Darussalam)
(Vice-Président)

puis : M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
(Vice-Président)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique [14] (suite)

- a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'agence
- b) Projet de résolution

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Jaya (Brunéi Darussalam), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE :

- a) NOTE DU SECRETAIRE GENERAL TRANSMETTANT LE RAPPORT DE L'AGENCE (A/44/450)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/44/L.18)

M. AMIGUES (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres d'exprimer mes remerciements au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la qualité de son rapport annuel sur les travaux de l'Agence en 1988 et pour la présentation qu'il vient de nous en faire.

Je souhaiterais également réaffirmer notre soutien constant aux objectifs de l'AIEA : encourager et aider la coopération internationale dans les applications de l'énergie nucléaire pour la paix, la santé et la prospérité des populations mondiales et concourir à prévenir la prolifération des armements nucléaires.

L'intérêt de la Communauté européenne pour les travaux de l'Agence est le reflet de la place prise par l'énergie nucléaire dans la vie de nombreux citoyens européens. Je suis heureux, à ce titre, de saluer le travail fait à l'Agence pour promouvoir l'utilisation sûre et efficace de l'énergie nucléaire dans certains domaines d'un intérêt particulier pour les membres de la Communauté.

En me référant à la structure du rapport qui nous est présenté, je confirmerai tout d'abord notre accord sur les programmes d'assistance et de coopération techniques et scientifiques de l'Agence. Les Douze attachent une particulière importance à ces activités de l'AIEA auxquelles ils contribuent de manière très significative, et qui permettent de fournir aux pays en voie de développement qui le désirent une assistance dans des domaines aussi variés que l'application des isotopes et des rayonnements en agriculture ou dans l'industrie, la sûreté, le génie et la technologie nucléaires ou encore la médecine, aussi bien que la recherche fondamentale.

Ces programmes, dont la progression s'est confirmée en 1988, malgré les problèmes budgétaires qu'ils peuvent poser, sont une illustration permanente de l'apport des techniques nucléaires dans notre combat pour la santé et le bien-être dans de nombreuses parties du monde.

M. Amiques (France)

Dans le domaine de l'énergie d'origine nucléaire, qu'il me soit permis de rappeler la part croissante de cette forme d'énergie dans la production globale d'électricité dans la communauté. De 11,7 % en 1980, celle-ci est passée à 33,9 % en 1988. Cette réalité confère à la Communauté européenne des responsabilités particulières à l'égard de l'énergie nucléaire, non seulement envers les citoyens mais envers l'ensemble de la communauté internationale.

Les Douze accordent une grande place à la coopération internationale en matière de sûreté et de radioprotection et se félicitent de la priorité donnée à ces domaines dans les programmes de l'AIEA. Il convient que ces questions restent au premier plan des préoccupations de l'Agence et que l'effort important constaté depuis 1986 et poursuivi en 1988 conserve toute sa dynamique dans les années à venir. La révision des codes NUSS, le développement des missions OSART, les travaux du groupe INSAG sont des exemples du travail de base effectué par l'Agence dans ce domaine.

Nous souhaitons aussi insister sur l'intérêt et le soutien permanents que nous accordons aux activités de l'Agence en ce qui concerne la gestion des déchets.

La gestion des déchets nucléaires, problème auquel les opinions publiques sont justement sensibles, est de ceux qui continueront d'appeler une étroite coopération internationale à l'avenir.

On notera avec satisfaction le rôle utile que l'Agence a joué pour dégager un consensus sur les principes selon lesquels doivent être traités les déchets de haute activité.

M. Amigues (France)

A cet égard, nous nous félicitons de la création du Comité consultatif international sur la gestion des déchets radioactifs (INWAC), dont la mission sera de fournir des orientations et des conseils dans ce domaine.

Enfin, j'exprimerai toute l'appréciation de la Communauté pour les efforts de l'Agence en vue de faire progresser la question d'un régime de responsabilité en cas de dommages nucléaires. L'adoption du Protocole commun sur la responsabilité civile en septembre 1988 a marqué une étape importante de ces travaux.

Pour souligner l'importance que les Douze attachent aux questions de sûreté, ils ont déposé pour la première fois à la conférence générale de 1989, une résolution commune traitant de tous les aspects du travail de l'Agence dans ce domaine. Cette résolution, qui évoque en particulier la nécessité d'un dialogue sur les réacteurs du futur, a été adoptée par consensus.

Ayant ainsi marqué l'accord de la Communauté sur les activités de sûreté de l'Agence et la ferme volonté de maintenir une forte priorité dans ce domaine, je souhaiterais souligner toute l'importance que les Douze attachent au système de garanties. Les pays membres de la Communauté estiment en effet que le développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire doit être inséparable d'une action appropriée contre les risques de dissémination des armes. Qu'il me soit donné ici d'exprimer l'espoir que cet indispensable équilibre soit maintenu et renforcé à l'occasion des discussions internationales qui auront lieu au cours des prochains mois, notamment lors de la quatrième conférence d'examen du Traité de non-prolifération. Pour leur part, les Etats membres de la Communauté européenne, qu'ils soient ou non parties à ce traité, ne manqueront pas d'apporter - conformément aux principes de leurs politiques nucléaires extérieures respectives - leur contribution active à ce débat.

La Communauté européenne et ses Etats membres considèrent donc que le système des garanties de l'Agence, qui est une composante essentielle d'un régime international efficace de non-prolifération, doit être appliqué aussi universellement que possible. Les Douze rappellent leur vœu de voir tous les Etats non dotés d'armes nucléaires placer librement toutes leurs installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence.

Cette année encore, nous avons noté avec satisfaction que toutes les matières nucléaires placées sous les garanties de l'Agence étaient destinées à des activités

M. Amiques (France)

pacifiques. A ce sujet, nous confirmons notre confiance dans l'efficacité de l'organisation, des hommes et des méthodes qui sont employés au département des garanties.

Enfin, l'un des événements marquants de 1988 aura été la conclusion de l'accord de garanties avec la Chine, qui complète ainsi la série d'accords volontaires existant entre l'Agence et les cinq Etats membres dotés d'armes nucléaires.

Dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, il faut également savoir penser au long terme.

Je citerai, en dehors du problème des déchets que j'ai déjà évoqué, deux secteurs dans lesquels l'Agence a entamé ou poursuivi en 1988 une réflexion utile pour l'avenir.

S'agissant des études sur la fusion thermonucléaire contrôlée, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place et la séance inaugurale du Conseil d'ITER. Il ne fait nul doute que la coopération internationale ainsi lancée sur le projet ambitieux d'un réacteur thermonucléaire expérimental ne soit un encouragement puissant à tous ceux qui, dans le monde, travaillent sur cette forme d'énergie de l'avenir.

Mais l'Agence s'est également penchée sur les problèmes de protection de l'environnement et sur les risques d'un réchauffement général de l'atmosphère. Sa réflexion sur les possibilités de réalisation d'un développement, écologiquement rationnel et durable, constitue une base de départ pour les études qui seront à poursuivre activement dans ce domaine important.

Il convient de noter cependant que certains problèmes demeurent, comme dans les années passées, et qui peuvent influencer sur les conditions dans lesquelles l'Agence effectue ses missions.

Les retards de paiements de certaines contributions au budget général ont encore causé, en 1988, des difficultés de trésorerie préoccupantes. Il est de l'intérêt de tous les Etats membres que l'Agence puisse disposer en temps utile des moyens financiers qu'ils se sont engagés à lui fournir.

De même, les Etats de la Communauté européenne expriment à nouveau leur inquiétude de voir l'Agence entraînée à traiter des questions de nature politique qui sont du ressort d'autres instances. Ceci compromet le rôle de l'Agence à l'égard de sa mission statutaire de promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

M. Amigues (France)

Pour terminer, permettez-moi de réaffirmer la volonté des Etats de la Communauté européenne de poursuivre et de développer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique une coopération étroite dans tous les domaines des applications pacifiques de cette énergie, avec tous les espoirs de succès qui accompagnent cette volonté.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur ses activités pendant l'année écoulée nous fournit l'occasion de nous féliciter de l'efficacité exemplaire de l'Agence dans le cadre du système des Nations Unies. Dans l'exercice de son mandat, l'Agence a joué un rôle précieux de catalyseur en permettant l'élaboration de normes et de procédures normatives propres à rendre plus sûre l'exploitation de l'énergie nucléaire ainsi que l'application des garanties. Ce sont deux des tâches principales de l'Agence, que tous les Etats Membres, quelle que soit leur attitude nationale à l'égard de l'utilisation de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité, voudront appuyer car seule une coopération internationale continue nous permettra de limiter les risques inhérents à l'utilisation de l'énergie nucléaire. Ma délégation se félicite des efforts inlassables et novateurs de l'Agence en la matière.

J'ai le plaisir de saisir cette occasion pour féliciter M. Blix de sa nomination pour une nouvelle période de quatre ans au poste de directeur général de l'Agence. Nous sommes convaincus que sous sa direction avisée l'Agence poursuivra ses efforts en vue de résoudre les nombreux problèmes posés par l'exploitation de l'énergie nucléaire.

Nous savons tous que l'Autriche n'appartient pas au courant des Etats qui font confiance à l'énergie nucléaire pour répondre à la demande globale croissante d'énergie. Mais, en dépit de ce refus de considérer l'énergie nucléaire comme une solution viable à toutes les pénuries dans le secteur de l'énergie, nous offrons notre plein appui et encouragement à l'Agence dans toutes ses activités.

M. Hohenfellner (Autriche)

Car c'est justement dans les domaines à propos desquels la population autrichienne a manifesté sa préoccupation - la sûreté de l'énergie nucléaire et l'élaboration d'un régime conçu pour faire face aux défaillances inévitables de la sûreté - que le travail consciencieux et excellent réalisé par l'Agence est sans équivalent et qu'il mérite nos encouragements.

Le programme de sûreté nucléaire vient en tête de toutes les activités entreprises par l'Agence sur les divers aspects de l'énergie nucléaire. Nous relevons avec satisfaction que, durant l'année écoulée, l'Agence a poursuivi avec succès ses efforts visant l'élaboration de principes directeurs, de codes de pratiques et de principes de sûreté sur des questions telles que la protection physique du matériel nucléaire, les manipulations de déchets radioactifs et le déversement souterrain de déchets hautement radioactifs.

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer notre point de vue, à savoir que, pour être réellement efficaces sur une base universelle, de telles normes de sûreté nucléaire doivent nécessairement devenir généralement applicables et être de nature universellement obligatoire. Etant donné les incidences transfrontière de l'utilisation de l'énergie nucléaire, nous ne pouvons accepter l'argument selon lequel la sûreté nucléaire n'entre pas dans le champ de la réglementation internationale sous prétexte qu'il s'agit d'une question relevant exclusivement de la responsabilité et de la juridiction nationales. Nous espérons sincèrement que la volonté politique nécessaire pourra être mobilisée sur cette question d'importance cruciale.

Etant donné que la possibilité d'un accident ne saurait être écartée, l'Autriche est particulièrement intéressée à voir diminuer leur probabilité, de sorte que les accidents susceptibles de provoquer des catastrophes qui ne puissent être maîtrisées aient moins de chances de se produire. En outre, l'Autriche est fermement d'avis que la promotion d'un système de responsabilité universel destiné à protéger les intérêts des victimes doit continuer d'être recherchée. Pareil système ne devrait pas seulement modifier les régimes existants en matière de responsabilité civile mais devrait également prendre en compte l'ultime responsabilité de l'Etat ayant causé le dommage nucléaire transfrontière. Car, vu les effets potentiellement catastrophiques d'accidents nucléaires - lesquels porteraient gravement préjudice non seulement à un grand nombre de personnes mais également à l'environnement en général -, seul un instrument global de ce type assurerait que les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées ne soient

M. Hohenfellner (Autriche)

pas lésés. Il est donc urgent que la responsabilité civile soit complétée par un système de responsabilité de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle l'Autriche a participé de manière active aux délibérations du Groupe de travail réuni pour la première fois en juin dernier et qui a pour tâche d'examiner tous les aspects de la responsabilité pour les dommages nucléaires. La création d'un groupe de travail à composition non limitée est d'importance primordiale à cet égard et mérite notre appui le plus complet.

L'Autriche attache une grande importance aux activités menées par l'Agence en matière d'assistance et de coopération techniques conçues pour aider les Etats membres à profiter des normes et des développements industriels ainsi que des progrès et des expériences réalisés dans les domaines scientifique et technique.

Au moment où le processus du désarmement entre dans une ère nouvelle, riche de possibilités encore plus grandes et de perspectives extraordinaires, il convient également de rappeler le rôle de l'AIEA en tant qu'agence de vérification de la limitation des armements. La prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires prévue pour 1990 permettra d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le rôle important que l'Agence joue dans ce domaine et qu'elle devra jouer à l'avenir.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : La délégation de la République démocratique allemande tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Blix, de son introduction très intéressante au rapport annuel de l'AIEA pour 1988. Je voudrais également, au nom de ma délégation, exprimer mes plus chaleureuses félicitations à M. Blix à l'occasion de sa réélection au poste de directeur général de l'Agence.

La situation actuelle est caractérisée par les progrès réalisées dans le domaine du désarmement, nucléaire notamment. Cela étant, il ne fait aucun doute que les conditions d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et, partant, des activités de l'AIEA, s'amélioreront avec le temps. Le Traité conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée est en cours d'application. La décision de l'Union soviétique de cesser sa production d'uranium hautement enrichi à des fins militaires et d'arrêter définitivement ses réacteurs au plutonium sont d'une immense importance pour le désarmement nucléaire et contribuent au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

M. Zachmann (RDA)

Nous avons pris note avec intérêt de l'arrêt, aux Etats-Unis également, de réacteurs servant à la production de plutonium et de tritium employés dans la fabrication d'armements. Le temps n'est-il pas venu de conclure un accord international sur la cessation et l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement? Une telle décision et la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires amélioreraient considérablement les conditions nécessaires au désarmement nucléaire.

La République démocratique allemande rend hommage au rôle actif joué par l'AIEA dans le domaine du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et de la promotion d'une coopération mutuellement bénéfique dans le monde en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et le développement d'une gestion sûre de l'énergie nucléaire.

La non-prolifération des armes nucléaires demeure un préalable important à une utilisation pacifique de l'énergie atomique. La prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offrira l'occasion de procéder à un vaste échange de vues sur toutes les parties du Traité. Cela devrait permettre d'accroître le nombre des Etats parties au Traité, de renforcer celui-ci sous tous ses aspects et d'en assurer la complète mise en oeuvre.

La conclusion de nouveaux accords de désarmement et de limitation des armements dans le domaine nucléaire est d'une importance primordiale pour le renforcement du Traité. Ce qui importe le plus, aujourd'hui, c'est la conclusion, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, d'un traité visant à réduire de moitié leurs armes offensives stratégiques et d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Les armes tactiques devraient également être comprises dans le processus de désarmement. Avec un très grand nombre d'Etats, la République démocratique allemande demande l'adhésion immédiate de l'Afrique du Sud et d'Israël au Traité de non-prolifération. Elle demande également que toutes les installations nucléaires de ces deux pays soient soumises aux garanties nucléaires de l'AIEA. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'information publiée conjointement par les dépositaires du TNP à la trente-troisième session de la Conférence générale de l'AIEA au sujet de la reprise des négociations avec l'Afrique du Sud en vue de l'adhésion de cette dernière au Traité, et nous espérons

M. Zachmann (RDA)

une réponse rapide et positive de la part de l'Afrique du Sud. L'étude des diverses modalités d'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient préparée par l'Agence constitue une précieuse contribution à la mise en oeuvre de la résolution 43/65 de l'Assemblée générale et devrait être prise en considération au moment d'examiner les mesures à prendre à cet effet.

M. Zachmann (RDA)

Les garanties nucléaires de l'Agence sont d'une importance capitale pour assurer la non-prolifération des armes nucléaires. Il convient de conférer un niveau élevé de responsabilité et d'efficacité aux garanties et de disposer des moyens financiers requis.

Nous notons avec intérêt dans le rapport qu'en 1988, comme au cours des années précédentes, l'Agence n'a trouvé aucun élément qui atteste du détournement de matières et d'installations nucléaires placées sous garantie pour la fabrication d'armes nucléaires, pour d'autres objectifs militaires ou pour la production de dispositifs explosifs nucléaires. Cependant, il ne faut pas nier les obstacles qui se dressent sur la voie de l'application du système de garanties nucléaires. En dehors de la solution des problèmes financiers, il nous paraît urgent de conclure les accords de vérification en suspens et de soumettre les activités nucléaires de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux garanties nucléaires globales. La RDA assumera également à l'avenir ses obligations à l'égard de l'Agence et renforcera le système de garanties de l'AIEA au titre de son programme d'appui.

Le rapport annuel de 1988 reflète les efforts déployés par l'AIEA et ses Etats membres pour accroître encore la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la protection radiologique. Nous sommes satisfaits de voir que s'est accru le nombre d'Etats parties à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. En ce qui la concerne, la République démocratique allemande a intensifié ses activités pour le renforcement de la sûreté nucléaire dans un cadre national et international. Depuis 1987, les accords bilatéraux sur l'échange d'informations concernant la protection radiologique ont été conclus avec six Etats. Récemment encore, un accord trilatéral a été signé entre la République démocratique allemande, l'URSS et la République fédérale d'Allemagne sur des questions concernant la sûreté nucléaire.

L'examen, auquel a procédé l'AIEA, des recommandations concernant la protection physique des matières nucléaires et leur prochaine publication nous paraissent tout à fait louables. Il serait souhaitable que d'autres Etats adhèrent à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires de sorte qu'elle revête un caractère universel. C'est avec intérêt que mon pays a accueilli l'accord intervenu entre l'Agence et l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires, en vue de donner un élan nouveau aux activités que mènent les

M. Zachmann (RDA)

deux organisations pour renforcer la sûreté nucléaire. Les normes de sûreté nucléaire révisées l'année dernière sont extrêmement importantes. La RDA les emploie en tant que base des dispositions nationales qu'elle prend pour assurer la sûreté de ses réacteurs nucléaires.

Conformément au programme actuel de l'AIEA dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la protection radiologique et avec la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation sûre et pacifique de l'énergie nucléaire, l'Agence devrait accepter les idées, qui ont été émises par l'URSS à la trente-troisième session de la Conférence générale sur la création d'un centre de recherche à Tchernobyl, sous les auspices de l'Organisation, sur la construction d'un réacteur atomique de nouvelle génération et sur l'organisation d'une conférence traitant de problèmes liés à l'énergie nucléaire et à la protection de l'environnement.

La RDA estime que le programme d'assistance technique est le souci principal de l'Agence. Ces dix dernières années, sa portée s'est continuellement accrue grâce au système des chiffres indicatifs de planification et aux contributions volontaires en devises nationales. La RDA contribuera également à l'avenir à ce programme par la fourniture de matériel et de documentation, la formation d'étudiants et de scientifiques originaires de pays en développement, par des cours de formation, par des voyages d'études et par l'envoi d'experts.

Pour terminer, j'ajouterai que la délégation de la République démocratique allemande appuie pleinement le projet de résolution A/44/L.18.

M. AHMED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : La délégation du Pakistan a étudié attentivement le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour l'année 1988. Avant de commenter ce rapport, je souhaite féliciter le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, pour la présentation globale et remarquable qu'il a faite des activités de l'Agence au cours de l'année précédente. Je souhaite saisir cette occasion pour féliciter M. Blix et ses collègues de leur dévouement envers l'Agence, ses responsabilités et ses objectifs.

Le Pakistan attache une grande importance aux travaux et aux objectifs de l'AIEA. L'assistance qu'elle apporte aux Etats membres pour l'emploi de la technique nucléaire à des fins pacifiques a beaucoup contribué à leurs efforts de développement et au bien-être de leurs populations. De nombreux pays en développement, notamment le Pakistan, ont pu bénéficier de leur collaboration avec l'Agence.

M. Ahmed (Pakistan)

L'épuisement rapide des ressources en combustible fossile dans le monde, la menace croissante à notre environnement et les indices irréfutables d'une catastrophe écologique que risque de connaître l'humanité ont démontré l'importance et la valeur de la technologie nucléaire en tant que source d'énergie. En ce qui concerne le Pakistan, je dois indiquer que nos richesses forestières limitées dans la région nord-ouest ont été gravement dévastées dans un passé récent par l'afflux de plus de 3 millions de réfugiés de l'Afghanistan voisin.

La crise énergétique que connaissent le Pakistan et d'autres pays en développement est illustrée par le fait que les pays en développement, qui comptent les deux tiers de la population du monde, ne consomment que 16 % de la production énergétique. En revanche, les pays avancés, qui comptent moins d'un tiers de la population de la planète, consomment 84 % de l'énergie mondiale. A eux seuls, les Etats-Unis en consomment 36 %. Il est évident que pour permettre aux pays en développement d'échapper à la misère, il est absolument essentiel que se réalise le développement de toutes les ressources énergétiques de ces pays. Les centrales électriques nucléaires et classiques sont indispensables pour surmonter la grave pénurie d'énergie dans les pays en développement.

M. Ahmed (Pakistan)

Nous nous félicitons des efforts soutenus déployés par l'AIEA pour aider à renforcer l'infrastructure nécessaire à la planification, à l'installation et à l'opération des projets de construction de centrales nucléaires dans les pays en développement, grâce à des cours de formation interrégionaux et nationaux et à des projets de coopération technique. Je voudrais ici féliciter l'Agence de l'aide qu'elle accorde aux pays en développement pour évaluer le rôle de l'énergie nucléaire dans leur planification énergétique nationale, et pour l'application de techniques nucléaires dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la médecine et de la physique, qui s'est révélée extrêmement utile dans leurs efforts de développement socio-économique. Notre délégation se félicite de l'aide et des conseils prodigués au Pakistan par l'AIEA dans la formulation de ses programmes de génération d'énergie nucléaire, rendus nécessaires en raison de la quantité limitée, dans le pays, de sources d'énergie non renouvelables.

Selon le rapport de l'AIEA de 1988, la capacité totale installée de production d'énergie nucléaire dans le monde entier a augmenté de 4,3% en 1988. A la fin de l'année dernière, 429 centrales nucléaires étaient en opération dans le monde et 105 réacteurs nucléaires sont en cours de construction. Nous espérons très sincèrement que les pays en développement bénéficieront également de l'expansion des centrales nucléaires et que l'Agence pourra accélérer son programme d'aide aux pays développement, dont le développement est sérieusement entravé faute d'énergie.

Le Pakistan a toujours attaché une grande importance au système de garanties de l'Agence, qui a prouvé sa fiabilité et son efficacité dans la détection de tout détournement de matières nucléaires à des fins non pacifiques. Nous avons noté dans le rapport du Directeur général qu'aucun fait n'a été décelé en 1988, qui indiquerait un détournement de matières nucléaires ou une utilisation abusive de matières ou d'équipement soumis aux garanties. Le Directeur général conclut que :

"les matières nucléaires sous garanties de l'Agence en 1988 sont restées affectées à des activités nucléaires pacifiques ou qu'il en est dûment rendu compte par ailleurs." (A/44/450, GC(XXXIII)/873, par. 447)

M. Ahmed (Pakistan)

Le Pakistan continue d'appuyer les activités de l'Agence dans le domaine des garanties nucléaires. Cependant, nous estimons qu'un équilibre convenable devrait être atteint entre les fonds alloués à l'assistance technique et ceux alloués aux garanties. Nous estimons que la notion de croissance nulle ne saurait être appliquée au Programme d'assistance technique de l'AIEA. Ces 20 dernières années, le budget des garanties de l'AIEA a triplé par rapport au programme d'assistance technique. Les montants attribués à l'assistance technique ne correspondent pas aux besoins urgents des pays développement pour ce qui est de l'expansion de leurs programmes d'énergie nucléaire. Il faut que cette tendance cesse et qu'un pourcentage plus élevé du budget soit consacré à l'assistance technique. En outre, comme dans le cas des garanties nucléaires, les activités d'assistance technique de l'AIEA devraient elles aussi être financées au moyen de sources de financement prévisibles et sûres.

Le Pakistan est engagé envers les utilisations de l'énergie nucléaire. Nous espérons très sincèrement que, conformément à sa charte et à son mandat, l'Agence accordera la plus haute priorité au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est une tâche qui croît en importance, car les pays en développement sont en butte à la résistance croissante de certains Etats dans les efforts qu'ils font pour acquérir la technologie nécessaire à leur développement et faire avancer leurs programmes pacifiques d'énergie nucléaire.

Par sa résolution 32/50, l'Assemblée générale a déclaré catégoriquement que :

"Tous les Etats ont le droit, conformément au principe de l'égalité souveraine, de mettre au point leur programme d'utilisation pacifique des techniques nucléaires aux fins du développement économique et social, en fonction de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins".

[Résolution 32/50, par. 1 b]

La résolution stipule aussi clairement que :

"Tous les Etats, sans discrimination, doivent avoir accès aux techniques, au matériel et aux matières nécessaires à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et être libres de les acquérir". [Ibid., par.1 c]

M. Ahmed (Pakistan)

Nous estimons que tous les Etats Membres des Nations Unies devraient se conformer à ces principes pour arrêter et renverser les tendances négatives qui entravent la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En fait, les pays en développement devraient bénéficier de tous les moyens nécessaires au développement de leurs capacités énergétiques nucléaires, qui jouent un rôle crucial dans leur croissance économique.

Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Agence dans le domaine de la sûreté et de la protection radiologique. Le Pakistan a déjà adhéré aux deux conventions sur la sûreté, à savoir la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Nous estimons que la sûreté nucléaire est une préoccupation partagée par tous les Etats. Un accident nucléaire, où que ce soit dans le monde, aurait des conséquences néfastes pour l'environnement global et affecterait la viabilité d'une industrie nucléaire déjà en difficulté. Cependant, la tendance croissante à utiliser la question de la sûreté nucléaire pour limiter la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire est regrettable et devrait être évitée.

Le Pakistan s'est employé à favoriser la conclusion d'un accord international interdisant toute attaque contre des centrales nucléaires. Le Gouvernement démocratique nouvellement élu, dirigé par Mohtarama Benazir Bhutto, a récemment conclu à cet effet un accord avec le Gouvernement indien. Nous estimons que de tels accords contribueront à renforcer la sûreté nucléaire. Nous tenons également à rappeler la nécessité de partager toute l'information pertinente liée à la sûreté nucléaire dans le cadre de l'AIEA. Cela est essentiel à la prévention des accidents nucléaires. Comme l'a montré l'expérience tragique de Tchernobyl, les conséquences désastreuses de tels accidents pour l'humanité et l'environnement global nuiraient beaucoup à l'acceptation et au développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les accidents de réacteurs nucléaires survenues ces dernières années ont fait ressortir la nécessité essentielle de procéder comme il faut à l'entretien et à la réparation de tels réacteurs. Nous regrettons vivement que, dans certains cas, des pièces de rechange essentielles ne soient pas disponibles pour des réacteurs, même lorsque ceux-ci se trouvent couverts par le système des garanties de l'Agence. Cette situation déplorable doit être corrigée dès que possible. Nous demandons à tous les Etats qu'ils assurent l'entretien complet des réacteurs qu'ils fournissent.

M. Ahmed (Pakistan)

Le Pakistan se félicite de pouvoir se joindre au consensus et d'appuyer le projet de résolution relatif au rapport de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

M. HOU Zhitong (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise a entendu avec beaucoup d'intérêt la déclaration de M. Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui nous a présenté le rapport annuel de l'AIEA pour 1988. Le rapport indique que, pendant l'année écoulée, l'Agence a beaucoup progressé dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Par exemple, elle a accompli un travail fort utile en aidant ses Etats membres à faire progresser l'énergie nucléaire et en encourageant les applications des techniques nucléaires. Ses activités ont consisté à encourager la coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire, à faciliter la recherche sur le traitement et la gestion des déchets radioactifs, et à renforcer la supervision dans la protection contre les radiations; en général, les Etats membres se félicitent de la publication de ses directives de sécurité pour les centrales nucléaires.

M. Hou Zhitong (Chine)

Il est tout à l'honneur de l'Agence d'avoir adopté une série de mesures en vue d'accroître le taux d'exécution de ses projets de coopération technique, d'utiliser efficacement les ressources destinées à l'assistance technique, et de contrôler et d'évaluer l'impact des projets d'assistance technique. Grâce aux efforts concertés des Etats membres et de son secrétariat, l'Agence a joué un rôle positif dans l'application des garanties. Nous tenons à lui manifester notre reconnaissance à cet égard.

Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance au travail de l'Agence et l'a toujours appuyé. Bien que la Chine soit relativement un nouveau membre de l'Agence, elle a pris une part active à un grand nombre de ses activités. Au cours de l'année écoulée, la Chine, en coopération avec l'Agence a été l'hôte d'un certain nombre d'activités, notamment le séminaire de formation INIS input et output, la deuxième réunion FAO/AIEA de coordination des recherches sur l'emploi des isotopes dans les études sur les résidus de pesticides dans les écosystèmes riz-poisson, la réunion du comité technique sur les émissions Electron Cyclotron, le cours régional de formation FAO/AIEA sur la stérilisation par radiation de greffes à des fins cliniques, sanitaires, la réunion de la coordination des recherches sur la stérilité FL générée par la radiation en Lepidoptera pour un vaste contrôle dans ce domaine et le troisième atelier régional sur l'énergie, l'électricité et la planification de l'énergie nucléaire.

Dans le cadre de l'Accord de coopération régionale de l'Asie et du Pacifique, la Chine a financé un cours régional de formation de l'Agence sur la formulation de technologie pour l'application de radiation par quadrillage. En outre, la Chine a envoyé des experts dans les pays en développement de l'Asie et du Pacifique, et elle a reçu des experts de quelques autres pays aux fins de formation professionnelle.

La Chine développe son énergie nucléaire de façon constante. Ce faisant, elle fait sienne la politique tendant à accorder la priorité à la qualité et à la sûreté, tout en favorisant vigoureusement la coopération internationale dans le domaine de la sûreté nucléaire, y compris la coopération avec l'Agence.

De façon générale, la Chine a contribué au renforcement de la coopération avec l'Agence et avec d'autres pays.

Dans sa coopération avec d'autres pays dans le domaine nucléaire, la Chine suit rigoureusement une politique qui consiste à s'abstenir d'appuyer, d'encourager

M. Hou Zhitong (Chine)

ou d'aider la mise au point des armes nucléaires par d'autres pays. En exportant son matériel et équipements nucléaires, la Chine exige des pays destinataires qu'ils les placent sous le régime des garanties de l'AIEA. Lorsqu'elle importe ce matériel et équipement, la Chine s'assure qu'ils ne sont employés qu'à des fins exclusivement pacifiques. Dans ce même ordre d'idée, la Chine a formellement conclu, l'année dernière, avec l'Agence, un accord en vertu duquel elle place quelques-unes de ses installations nucléaires civiles sous ses garanties. Récemment, nous avons rempli les conditions internes juridiques exigées au titre de l'Accord, qui est aujourd'hui en vigueur. Le Gouvernement chinois respectera rigoureusement ses obligations aux termes de l'Accord. Entre-temps, le 10 janvier de cette année, la Chine a adhéré à la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire, ce qui montre la grande importance qu'elle attache à la protection du matériel nucléaire dans le transit international.

Poursuivant une politique étrangère indépendante de paix, la Chine applique constamment une politique d'ouverture vers le monde extérieur. Dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous continuerons de développer des relations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays, régions et organisations internationales et coopérerons encore plus étroitement avec l'Agence sur la base des principes du respect de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires internes, de l'égalité et de l'intérêt mutuel.

En conclusion, la délégation chinoise voudrait dire combien elle apprécie le travail fait par l'Agence. Nous approuvons son rapport annuel et appuyons le projet de résolution A/44/L.18.

M. SOTIROV (Bulgarie) (interprétation du russe) : Au cours de l'année écoulée, le rôle de l'AIEA en tant que centre reconnu et faisant autorité en matière de coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire a été renforcé. Le développement de l'énergie nucléaire procède d'une réévaluation des décisions prises auparavant et de l'intérêt accru de l'opinion mondiale pour les problèmes nucléaires. Notre pays estime qu'il est nécessaire de développer plus avant l'énergie nucléaire et d'établir un régime international renforcé pour sa production et son utilisation sûres, ainsi que pour un traitement sûr des déchets nucléaires. Nous accordons une grande importance au programme de l'Agence s'agissant de l'énergie atomique, qui est destiné à accroître la sûreté nucléaire et radioactive. Les principes fondamentaux concernant la sûreté des centrales électriques nucléaires, qui ont été élaborés par un groupe de travail

M. Sotirov (Bulgarie)

international et publiés par l'Agence, en mars dernier, représentent une contribution essentielle dans le domaine de l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire. Nous appelons également l'attention sur l'utilité globale d'une gamme de programmes destinés à assurer la fiabilité dans l'évaluation de la sûreté des installations nucléaires et à la mise au point desquels des experts bulgares ont participé. Au début de cette année, s'est tenue une réunion à Sofia d'un comité technique de l'Agence sur l'utilisation de ces programmes dans ce domaine. La signature du Protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris traitant de la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires et l'établissement d'un groupe de travail chargé d'examiner toute une série de questions liées à la responsabilité en cas de dommages nucléaires ont été des contributions importantes à l'établissement d'un régime international pour l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire. D'une importance spéciale en ce qui concerne la sûreté nucléaire et radioactive est la protection physique du matériel nucléaire et son utilisation dans les installations nucléaires, ainsi qu'une large adhésion à la Convention sur la protection physique du matériel nucléaire, à la Convention sur la notification rapide en cas d'accident nucléaire et à la Convention sur l'assistance en cas d'un accident nucléaire ou d'une urgence radiologique. L'Agence a également un rôle à jouer dans la protection contre les attaques d'installations nucléaires.

M. Sotirov (Bulgarie)

Nous souhaitons que l'Agence joue un rôle plus actif dans la protection de l'environnement et qu'elle accorde une plus grande importance à la relation entre l'utilisation sans danger de l'énergie nucléaire et la protection de l'environnement; à notre avis, cela contribuerait beaucoup à restaurer la confiance du public à l'égard de l'énergie nucléaire.

En octobre de cette année, à Sofia, un accord régional sera signé entre les pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) sur la notification et l'assistance opérationnelle en cas d'accidents nucléaires et radiologiques. Je voudrais informer l'Assemblée générale qu'entre la République populaire de Bulgarie et la Grèce un accord a été conclu sur la notification opérationnelle en cas d'accident nucléaire et sur l'échange de renseignements sur les installations nucléaires.

Dans mon pays, l'énergie nucléaire a continué de se développer de façon satisfaisante au cours de l'année écoulée. La part de l'énergie nucléaire dans les centrales nucléaires représentait 36 % de la production totale d'énergie électrique dans le pays. Nous terminons actuellement la construction du bloc No 6 de la centrale d'énergie nucléaire de Kozloduy. Nous sommes également en train de construire une deuxième centrale nucléaire à Belen et nous continuons de prendre, avec l'aide de l'Agence, un certain nombre de mesures pour accroître la sûreté nucléaire et la radioprotection. Notre pays appuie activement le programme d'aide technique et de coopération de l'Agence, et s'acquitte régulièrement de ses obligations au titre des contributions volontaires.

La République populaire de Bulgarie fournit des bourses d'études aux membres de l'Agence et, dans la mesure du possible, offre ses services à l'Agence en matière d'équipement et d'experts. En 1990, comme nous l'avons toujours fait, nous apporterons une contribution volontaire de 72 800 dollars en devises nationales au fonds d'aide et de coopération technique. A ce sujet toutefois, nous voudrions répéter que nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'éliminer la compensation de 8 % pour l'assistance technique, qui a perdu depuis longtemps son utilité première. Nous voudrions également faire remarquer qu'il est nécessaire d'appuyer de façon plus universelle les programmes d'aide et de coopération techniques, et nous engageons tous les pays à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la contribution volontaire au fonds d'aide et de coopération technique. La situation n'est pas satisfaisante car il n'y a que 40 % des pays membres de l'Agence qui contribuent financièrement au programme d'aide technique.

M. Sotirov (Bulgarie)

Nous exprimons notre gratitude à l'Agence pour l'aide qu'elle a accordée en 1988 et pour l'excellente collaboration qui a été instaurée avec elle. Nous sommes prêts à élargir notre participation dans l'avenir et à renforcer nos liens avec l'Agence et ses activités.

Le programme de garanties de l'Agence est une contribution unique aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et au renforcement de la confiance dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Tous les pays ont intérêt à voir se réaliser ces objectifs.

Nous constatons avec satisfaction qu'en 1988, l'Agence n'a enregistré aucun détournement de matières nucléaires qui se trouvaient sous garantie, et que les installations nucléaires n'ont pas été utilisées pour fabriquer des armes nucléaires.

La République populaire de Bulgarie a placé sous garantie de l'Agence toutes ses activités nucléaires. L'an dernier, pour la première fois, nous avons placé sous garantie le bloc No 5 de la centrale nucléaire de Kozloduy, le premier bloc du type VVER-1000 en dehors de l'URSS. Dans ce bloc, avec la participation active des experts bulgares, nous avons pu mettre au point des opérations pour contrôler de façon sûre et fiable les matières nucléaires, y compris le dessous de la coque du réacteur. Des spécialistes bulgares ont mis au point et présenté à l'Agence un système informatisé pour contrôler les matières nucléaires.

L'année prochaine se tiendra une conférence d'examen du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui devrait, à notre avis, jouer un rôle important pour renforcer le régime de non-prolifération et accroître la confiance et la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que l'Agence participera comme il se doit à la préparation de la Conférence.

Notre délégation est prête à appuyer les propositions faites par le Conseil d'administration au sujet du projet de budget de l'Agence pour l'année 1990, et pour le barème des quotes-parts. Nous assurons les membres que nous ferons face à nos obligations en matière de budget en temps opportun. A cet égard, nous attirons l'attention sur le fait que les arriérés de certains pays membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre du budget ordinaire dépassent 12 millions de dollars. Aucune mesure administrative ne peut compenser le non-versement en temps voulu de la contribution des Etats membres au titre du budget ordinaire. Nous approuvons le rapport de l'Agence pour 1988 et exprimons notre reconnaissance pour le travail accompli.

M. Sotirov (Bulgarie)

Notre position au sujet du personnel du secrétariat de l'Agence et de la modification de la section A.2 de l'article VI du Statut et de l'article VI dans son ensemble est bien connue et nous n'y reviendrons pas.

Pour conclure, je voudrais exprimer notre gratitude pour la haute qualité des travaux effectués et notre appui aux activités de l'AIEA dans le développement de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous sommes prêts à faire tout notre possible pour renforcer encore l'Agence et rehausser son autorité.

M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : La délégation soviétique a écouté avec satisfaction la déclaration de M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui nous a présenté le rapport de l'Agence pour 1988. Bien que son format soit traditionnel, ce document est différent parce qu'il montre une recherche imaginative des moyens de parvenir aux objectifs que poursuit l'Agence en s'efforçant de faire face à des demandes croissantes. Le fait que ce rapport soit sérieux et innovatif - deux qualités qui se complètent - est, dans une grande mesure, le résultat du travail fructueux accompli par l'AIEA et son directeur général.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Blix de sa nomination au poste de directeur général de l'Agence pour un autre mandat et pour lui exprimer notre gratitude pour le travail utile qu'il effectue à la tête de cette éminente organisation internationale.

Les activités énergiques et fructueuses de l'AIEA sont très estimées en Union soviétique. En son temps, lorsque l'Agence a été créée, elle représentait la réponse collective de la communauté internationale aux défis de l'âge nucléaire qui provenaient de l'alternative que représentait l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. A l'heure actuelle, la participation de l'AIEA à l'étude de problèmes mondiaux, tels que l'utilisation exclusive de l'énergie atomique à des fins pacifiques, la satisfaction des besoins énergétiques de l'homme et l'amélioration de la situation écologique mondiale, fournit une preuve concluante que cette organisation internationale unique est très efficace et très dynamique.

Il ne fait aucun doute que les activités accrues de l'AIEA sont inséparables de l'amélioration du climat politique international. Les éléments véritables de cette nouvelle étape dans les relations internationales se manifestent dans le

M. Petrovsky (URSS)

désarmement nucléaire, qui a commencé avec l'entrée en vigueur du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, le Traité FNI; dans les efforts accrus de négociation pour conclure un accord sur des réductions de 50 % des armes offensives stratégiques; dans la recherche d'une solution au problème des essais nucléaires; dans le schéma qui se dessine d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques; dans l'esprit systématique manifesté par les participants dans les pourparlers sur les forces armées classiques et les mesures de confiance en Europe; et dans toutes les formes de vérification, d'ouverture et de conversion qui ont leur place en tant que mesures de désarmement annexes.

M. Petrovsky (URSS)

Mais il y a également une action en retour : l'Agence non seulement tient compte des modifications favorables intervenues dans le monde mais elle favorise également l'évolution progressive de ces tendances dans l'intérêt de tous. De plus, dans la famille des organisations internationales, l'AIEA reste l'un des générateurs principaux de ce processus. Aujourd'hui les activités de l'AIEA sont triples : renforcer le régime de non-prolifération de l'arme nucléaire, élargir la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, favoriser le développement sûr de l'énergie nucléaire.

L'Agence joue un rôle très important en assurant la vérification de la non-prolifération de l'arme nucléaire.

Nous prenons note avec satisfaction de la section de son rapport où elle note qu'en 1988, de même que lors des années précédentes, le secrétariat de l'Agence n'a décelé aucun fait qui puisse indiquer un détournement de matière nucléaire - ou d'utilisation abusive d'équipements, d'installations ou de matière non nucléaire soumis au contrôle de l'AIEA - que ce soit pour la fabrication d'armes nucléaires, à d'autres fins militaires, ou pour la fabrication d'explosifs nucléaires.

L'Union soviétique souhaite que l'on renforce l'efficacité du système de vérification de l'AIEA, afin qu'elle soit en mesure de contrôler toutes les activités militaires des Etats non dotés de l'arme nucléaire. Puisque le Traité sur la non-prolifération de l'arme nucléaire a, dans la pratique, démontré son efficacité et son utilité et qu'à la suite du processus de négociation américano-soviétique et des résultats obtenus dans le Wyoming, l'article 6 du Traité gagne en substance, il n'y a aucune raison de douter de l'importance cruciale pour la paix de cet instrument international. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération de l'arme atomique ne peut être remplacé que par un accord international global s'opposant à la résurgence de l'arme nucléaire après son élimination complète et définitive. Des efforts doivent être déployés pour conserver et renforcer ce traité, afin de rendre sa portée plus universelle. Le respect strict de ses dispositions par toutes les parties, y compris l'obligation de placer leurs activités nucléaires pacifiques sous la garantie de l'AIEA et de conclure en temps voulu des accords avec l'Agence, revêt une importance particulière pour la sécurité universelle. Voilà donc notre position à la veille des préparatifs et de la tenue de la quatrième Conférence de révision de 1990, qui sera le jalon permettant de consolider le régime de non-prolifération.

M. Petrovsky (URSS)

La cessation contrôlée de la production de la matière fissile à des fins militaires est un élément essentiel de l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie atomique.

L'Union soviétique a annoncé cette année qu'elle mettait fin à la production de l'uranium enrichi, qu'elle avait fermé en 1987 un réacteur produisant du plutonium utilisé dans l'armement, et qu'elle prévoyait de fermer d'autres réacteurs en 1989 et 1990. Dans sa déclaration devant la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le chef de la délégation soviétique et Ministre des Affaires étrangères, M. Chevarnadze, a déclaré que l'URSS avait adopté un programme ayant pour objectif de fermer tous les réacteurs produisant du plutonium d'ici à l'an 2000.

Aujourd'hui notre délégation a pour tâche d'informer plus en détail l'Assemblée générale sur le contenu de ce programme. A cet égard, je désire affirmer que, outre les trois réacteurs produisant du plutonium à des fins militaires qui ont déjà été arrêtés dans la ville de Kichtim, deux autres réacteurs du même type seront fermés dans cette même installation au cours de l'année prochaine. D'ici à la fin de 1990 deux autres réacteurs de ce type seront encore arrêtés et, enfin, des six réacteurs produisant du plutonium qui subsistent, trois seront arrêtés d'ici à 1996 et les trois derniers, d'ici à l'an 2000.

Ainsi l'Union soviétique a montré dans la pratique, par des faits concrets, sa volonté de résoudre de manière radicale le problème de la production de matériel fissile à des fins d'armement.

Par ailleurs, l'Union soviétique propose à toutes les puissances nucléaires de commencer les préparatifs en vue de la conclusion d'un accord sur la cessation vérifiable et l'interdiction de la production de ces matières. La grande expérience de l'AIEA en matière de garanties pourra être utile pour la vérification. Nous sommes également prêts, à la suite des accords intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire, à entamer des discussions pour régler le problème de la non-utilisation à des fins militaires des matières nucléaires et nous demandons que les travaux soient entrepris avec le mécanisme de contrôle approprié. De plus, afin de faciliter la conversion dans ce domaine, nous proposons d'ores et déjà de procéder à des études de faisabilité sur le plan scientifique et technique, en ce qui concerne la possibilité d'utiliser ces

M. Petrovsky (URSS)

matières à des fins pacifiques. Nous lançons un appel pour que l'Agence étende son action afin de promouvoir la coopération internationale dans le but d'une utilisation pacifique et sûre de l'énergie nucléaire à l'avenir.

Le développement économique et social croissant des Etats est intrinsèquement lié à l'augmentation des besoins en énergie et à la recherche de sources d'énergie nouvelles et plus puissantes. Dans ces conditions, la production d'énergie électrique dans des centrales atomiques, si la sécurité est assurée, prend une importance particulière. Le problème fondamental à cet égard est la sécurité et l'acceptation aux niveaux social et écologique des centrales atomiques. Ce problème revêt une importance particulière dans plusieurs pays, y compris en Union soviétique. L'accident de Tchernobyl, où l'AIEA a joué un rôle important en contribuant aux opérations de nettoyage, ce dont nous lui sommes très reconnaissants, a eu des répercussions douloureuses sur le coeur et l'esprit de la population, qui s'expliquent bien sur le plan de la logique émotionnelle, et a fait naître la méfiance à l'égard de l'énergie atomique.

M. Petrovsky (URSS)

Il apparaît que l'AIEA puisse et doive jouer un rôle important pour fournir des réponses rationnelles à ces questions qui sont loin d'être simples. L'Agence dispose de suffisamment d'expertise, de capacité analytique et d'information pour lui permettre une approche équilibrée et impartiale en vue de résoudre ces problèmes et des voies raisonnables du développement de l'ingénierie nucléaire. Dans ce contexte, nous examinons la possibilité de créer sur la base de la centrale nucléaire de Tchernobyl, un centre de recherche internationale pour étudier conjointement avec des experts de l'étranger une vaste gamme de questions liées aux accidents de centrales nucléaires et analyser les manières d'en contrôler les conséquences. Dans ce centre, nous pourrions mener une recherche bilatérale commune et des programmes spécialisés coordonnés avec la participation d'experts de nombreux pays. L'Agence pourrait assumer les fonctions d'organisation des programmes qui l'intéressent.

L'Agence apporte une contribution importante au développement d'une nouvelle génération de réacteurs plus économiques et plus sûrs, à la formation de personnel de centrales nucléaires, à l'application de techniques nucléaires dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de l'hydrologie et d'autres domaines de l'économie, et de la diffusion d'informations scientifiques et techniques.

En se fondant sur les principes de sa politique de coopération avec les pays en développement, l'Union soviétique appuie régulièrement les transferts d'aide technique de l'Agence et participe activement à l'application des programmes pertinents.

Nous voulons développer l'énergie nucléaire d'une manière sûre, sur la base d'un régime international, ce qui demande des efforts plus intenses pour résoudre des problèmes tels que la prévention des attaques contre des installations nucléaires, la prévention du terrorisme nucléaire, et des règlements juridiques internationaux en matière de responsabilité pour dommages nucléaires.

La teneur et le ton de la majorité des déclarations faites au cours du débat général, à cette session de l'Assemblée générale, montrent que la communauté internationale se préoccupe beaucoup de la dégradation de l'environnement mondial. La prévention des désastres écologiques a été choisie comme question prioritaire pour l'établissement du système de valeurs concernant la survie de l'humanité. Il y a comme composante de ce problème la question du traitement des déchets nucléaires. Nous nous félicitons de l'attention particulière accordée par l'Agence à la solution de ce problème et nous appuyons la création d'un groupe de travail

M. Petrovsky (URSS)

technique à caractère international pour mettre au point un code de pratique relatif aux opérations internationales liées aux déchets nucléaires.

Pour terminer, la délégation soviétique aimerait exprimer sa satisfaction pour ce qui est des activités de l'Agence, de leur expansion en 1988, et du rapport du Directeur général, M. Hans Blix. Nous sommes prêts à appuyer le projet de résolution sur ce point.

M. PAWLAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer la reconnaissance de notre délégation à M. Blix pour la lumineuse présentation qu'il a faite du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour 1988. Nous avons suivi très attentivement la déclaration faite par le Directeur général qui nous a proposé un examen approfondi des activités de l'Agence. Ma délégation partage sans réserve l'évaluation positive des résultats obtenus par l'AIEA. Je souhaiterais souligner toute l'importance que la Pologne attache aux travaux de l'AIEA et notre engagement envers ses principes et ses objectifs.

De tradition, la Pologne a toujours appuyé la fonction de renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires de l'Agence, en y voyant une composante importante du système de mesures visant à préserver la paix et à accroître la confiance entre les Etats. Ma délégation souhaite également souligner que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) représente l'un des accords internationaux les plus importants de limitation des armements nucléaires. La vérification de la mise en oeuvre du Traité est l'une des tâches les plus importantes de l'Agence, qu'elle exerce de façon exemplaire. Dans ce contexte, la délégation polonaise pense que l'AIEA apportera aussi sa contribution aux préparatifs de la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération qui doit avoir lieu en 1990. S'agissant de cette prochaine conférence, il faut souligner que l'universalisation du Traité et le renforcement du régime de non-prolifération sont des conditions préalables à la coopération internationale élargie dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Par ailleurs, nous sommes conscients que le Traité doit être pleinement mis en oeuvre, y compris son article 6. Nous nous félicitons des percées effectuées récemment dans ce domaine et nous estimons qu'un progrès significatif dans ce sens amènerait à la conclusion rapide d'un traité sur

M. Pawlak (Pologne)

l'interdiction des essais nucléaires. Les éléments du plan polonais présenté par le Président Jaruzelski tendant à renforcer la sécurité et le non-armement en Europe centrale, vont dans ce sens.

Concernant les mesures propres à instaurer la confiance entre les Etats, notre délégation note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'application du programme de garanties de l'Agence. Nous estimons que seul un système complet de garanties pourra empêcher l'usage impropre de l'énergie atomique.

M. Pawlak (Pologne)

De nombreuses années de fructueuses activités dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique ont valu à l'Agence d'être reconnue sur le plan international. Il est méritoire que l'AIEA ne soit pas devenue la proie des divers phénomènes et tendances contradictoires du monde contemporain. Au contraire, tous les Etats, grands ou petits, ont bénéficié du travail de l'Agence. L'AIEA, qui est une instance unique de promotion de la coopération entre des pays ayant des degrés différents de développement dans le domaine nucléaire, a toujours joué un rôle unificateur et modérateur.

La Pologne est convaincue que dans ce contexte, l'une des questions essentielles doit être la sûreté nucléaire - la prévention de la libération de quantités importantes de matières radioactives. C'est pourquoi ma délégation réaffirme son appui au programme de sécurité nucléaire étendu de l'Agence.

Nous sommes convaincus qu'il convient d'élaborer une convention internationale sur la responsabilité des Etats concernant les dommages causés par les accidents nucléaires, notamment les accidents majeurs. A la lumière de ce qui précède, ma délégation se félicite que le Conseil de l'AIEA ait pris la décision de créer un groupe de travail, sans limite de durée, qui étudiera tous les aspects de la responsabilité en cas de dommages nucléaires.

J'informe l'Assemblée qu'il y a un mois, une mission, qui a précédé la mission d'équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) de l'AIEA, s'est rendue sur le chantier de la première centrale nucléaire polonaise, à Zarnowiec. La Commission a constaté que tous les travaux préparatoires avaient été effectués selon des normes hautement professionnelles. En même temps, les membres de la mission ont discuté de façon approfondie avec nos spécialistes du meilleur moyen d'assurer la sûreté et la sécurité aux autres étapes du processus de construction.

Mon pays s'intéresse au plus haut point aux questions écologiques. C'est pourquoi nous accueillons avec grand intérêt le document concernant la contribution pratique de l'énergie nucléaire et des activités de l'AIEA à un développement international durable et écologiquement sain. Comme nous le savons, ce document a déjà été approuvé par le Conseil de l'Agence. Nous persistons à croire que l'énergie nucléaire cause relativement peu de dommages à l'environnement lorsqu'elle est bien maîtrisée. En outre, je tiens à confirmer que mon pays est prêt à partager les fruits de l'expérience qu'il a acquise dans l'un des

M. Pawlak (Pologne)

générateurs thermo-électriques de Varsovie en employant des techniques nucléaires pour purifier les gaz qui circulent dans les tuyaux en les débarrassant du soufre et des oxydes d'azote.

Il convient de noter à ce point les progrès remarquables réalisés par le secrétariat, et notamment le Département de la coopération technique, s'agissant d'employer de façon plus efficace les ressources allouées à l'assistance technique.

La Pologne fournit les services et des instruments spécialisés et forme des spécialistes originaires de pays en développement. L'année dernière, nous avons reçu 33 personnes et, cette année, nous avons accordé 10 bourses supplémentaires. Celles-ci ont été mises à la disposition de l'Agence.

Pour terminer, je voudrais vous informer que la Pologne approuve le rapport annuel de l'AIEA pour 1988 ainsi que le projet de résolution y relatif.

M. MARDOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Le rapport qui nous a été présenté sur les travaux de l'AIEA pour 1988 ainsi que la déclaration du Directeur général témoignent de façon convaincante que pendant la période couverte par le rapport l'Agence a continué de mener ses activités avec succès et que l'autorité de cet organisme s'est encore renforcée. Le développement de l'énergie nucléaire s'est fait dans un climat caractérisé par la réévaluation des décisions prises antérieurement et par un intérêt accru de l'opinion publique pour les problèmes nucléaires.

La RSS de Biélorussie reste convaincue qu'il est nécessaire de développer davantage encore l'énergie nucléaire, ce qui doit aller de pair avec un renforcement du régime international de sécurité concernant la production et l'utilisation et le retraitement des déchets radioactifs en toute sécurité.

En RSS de Biélorussie, nous sommes profondément reconnaissants à l'AIEA d'avoir contribué à l'instauration d'un climat de confiance, de compréhension mutuelle et de coopération entre les Etats. Dans une large mesure, on y est parvenu grâce à l'application efficace du système de vérification de l'Agence qui, dans un laps de temps relativement bref, a su parfaire son système, ce qui lui a permis d'assurer comme cela est nécessaire la fiabilité, l'efficacité, l'étendue des inspections et des données.

Nous notons avec satisfaction qu'en 1988 il n'a été décelé aucun fait qui puisse indiquer un détournement de matières non nucléaires soumises aux garanties que ce soit pour la fabrication d'armes ou de tout autre explosif nucléaire.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Nous attachons toujours beaucoup d'importance aux questions liées à l'assistance technique et à la coopération. Les pays ont transmis de façon plus large encore leur expérience, leurs connaissances, leurs techniques, leurs équipements pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique au profit d'un développement économique et social plus grand. La RSS de Biélorussie, qui appuie cette entreprise, a accru sa contribution volontaire au fonds pertinent de l'Agence. Nous sommes également prêts à envisager d'organiser, dans le cadre de programmes de coopération, des séminaires et des stages individuels destinés à des spécialistes dans un grand nombre d'instituts scientifiques et techniques et à l'Académie des sciences de la République, et nous recommanderons également nos spécialistes qui peuvent travailler à titre d'experts de l'Agence dans les pays en développement. Nous sommes aussi sincèrement reconnaissants à l'Agence de l'aide qu'elle nous a accordée pour arrêter des mesures destinées à remédier aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Nous avons reçu un équipement dosimétrique et le matériel nécessaire.

Au titre des projets d'assistance technique à long terme, nous envisageons également la possibilité de mettre en place un système de contrôle des la radioactivité dans la zone qui a été exposée aux radiations.

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

Il importerait aussi de mettre en oeuvre la proposition de l'URSS de créer à la centrale nucléaire de Tchernobyl un centre international de recherche scientifique où seraient étudiées un large éventail de questions soulevées par les accidents survenus dans des centrales nucléaires et par l'élimination de leurs conséquences.

Comme nous le voyons dans le rapport annuel de 1988, outre des activités en matière de garanties internationales, d'assistance technique, de sûreté nucléaire et de radioprotection, l'Agence a mené avec succès bon nombre de travaux dans d'autres domaines tels que l'énergie nucléaire et le cycle du combustible, l'application de techniques nucléaires en médecine, en agriculture et en hydrologie, la collecte et la diffusion d'informations scientifiques et techniques, la responsabilité des dommages nucléaires, l'application des conventions relatives aux accidents nucléaires, etc. Il convient, selon nous, d'appuyer les efforts déployés par l'Agence en vue de procéder à une étude comparative de l'énergie nucléaire et des autres formes d'énergie du point de vue de leurs incidences sur l'environnement, afin d'éclairer l'opinion publique sur les avantages que présente l'énergie nucléaire sur le plan écologique si elle est utilisée dans des conditions de sécurité.

Il convient que l'Agence intensifie ses travaux dans ces domaines d'activité. Afin d'assurer une meilleure coordination dans l'examen des problèmes écologiques liés à l'énergie nucléaire, il conviendrait, selon nous, de réfléchir à la faisabilité de créer une structure commune PNUE/AIEA. Il serait également important de voir l'Agence participer de façon plus active à la discussion des problèmes mondiaux d'ordre écologique et énergétique, plus particulièrement à la lumière de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue pour 1992. Si l'Agence prenait une part plus active dans les questions de protection de l'environnement et concentrait davantage son attention sur les problèmes relatifs aux liens réciproques entre l'utilisation sûre de l'énergie nucléaire, la protection et l'assainissement de l'environnement, cela ouvrirait, selon nous, des voies pleines d'avenir et rétablirait la confiance de l'opinion publique dans l'énergie nucléaire.

Pour terminer, la République socialiste soviétique de Biélorussie tient à s'associer à ceux qui ont déjà approuvé le rapport annuel de 1988 et qui ont donné leur accord à ce qui a été proposé. Nous remercions également le Directeur

M. Mardovich (RSS de Biélorussie)

général, M. Hans Blix et nous le félicitons de sa réélection à ce poste important. Nous sommes convaincus que, comme par le passé, l'Agence demeurera un instrument fiable pour l'utilisation sûre de l'énergie atomique et permettra aussi d'éviter la prolifération de l'arme nucléaire.

M. CHANDOGA (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Au nom de la Tchécoslovaquie, qu'il me soit permis d'emblée de saisir l'occasion qui m'est offerte de féliciter le Directeur général de l'AIEA, M. Blix, pour les déclarations circonstanciées extrêmement intéressantes qu'il a prononcées en présentant le rapport de l'Agence, ainsi que lors de sa reconduction à ce poste de responsabilité de l'Agence, organe qui fait autorité sur le plan international. Nous le remercions d'avoir fait rapport sur le large éventail des activités menées par l'Agence en 1988. A ce propos, je tiens à informer les représentants et M. Blix que la Tchécoslovaquie continuera d'apporter à l'avenir toute sa contribution à l'Agence dans l'exécution de ses vastes programmes visant à ce que l'énergie nucléaire ne soit employée qu'à des fins pacifiques et à développer la coopération internationale. Le fait que la Tchécoslovaquie est maintenant membre du Conseil d'administration de l'Agence confirme cette résolution.

En raison de ses activités pratiques, l'AIEA peut, selon nous, illustrer de façon remarquable la recherche collective des voies et moyens de développer de nouveaux modèles de coopération internationale en vue de la sécurité universelle. La situation politique internationale favorable, qui se développe actuellement et dans laquelle le désarmement et la limitation des armements jouent un rôle essentiel, permet de penser que l'expérience acquise par l'Agence en la matière revêtira une importance particulière. La consolidation de la paix et de la sécurité est liée au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires sur la base du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968. La Tchécoslovaquie, qui a adhéré à ce traité dès son entrée en vigueur, estime que la prochaine conférence sur le réexamen de la mise en oeuvre du Traité offrira une occasion sans précédent de faire le point. Les résultats déjà obtenus montrent que cet instrument juridique réduit la menace d'un danger nucléaire et permet en outre de créer des conditions favorables à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Selon nous, le système de garanties de l'AIEA s'est pleinement justifié, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il ne doive pas être développé.

M. Chandoqa (Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie appuie résolument tous les efforts entrepris pour que le Traité sur la non-prolifération revête une dimension universelle. Nous estimons que tous les pays qui disposent de technologies avancées dans le domaine nucléaire devraient être parties au Traité. Nous espérons que la quatrième Conférence d'examen du Traité contribuera à atteindre ce noble objectif. Afin de favoriser le succès de la Conférence, la Tchécoslovaquie a renforcé son organe de travail national, ce qui montre combien nous apprécions les travaux du secrétariat de l'AIEA, déjà bien avancés dans la préparation de la Conférence.

Afin de mettre en oeuvre les dispositions du Traité, la Tchécoslovaquie s'est efforcée, à la Conférence de Genève, de faire adopter l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Elle est également prête à prendre part aux travaux d'une conférence internationale consacrée à la possibilité d'étendre l'application du Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans les trois milieux aux essais souterrains.

Nous estimons que le respect des zones dénucléarisées existantes et la création de nouvelles zones de ce genre contribuent à la non-prolifération. A ce propos, nous rappellerons l'actualité de la proposition faite en 1987 par les Gouvernements de l'Union soviétique et de la République démocratique allemande, de créer un corridor dénucléarisé en Europe centrale. Nous appuyons également toute proposition constructive tendant à créer des zones dénucléarisées en Europe du Nord, dans les Balkans et dans d'autres régions de la planète.

C'est avec enthousiasme qu'avec toute la communauté internationale, nous avons accueilli les résultats obtenus dans le Wyoming par les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur la question des armes nucléaires et spatiales. Il est encourageant qu'il ait été possible non seulement de renforcer et d'élargir les accords existants, mais aussi de donner une forme concrète à l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

M. Chandoga (Tchécoslovaquie)

Un accord international relatif à une interdiction vérifiée de la production des matières fissiles pourrait constituer un des éléments fiables d'un nouveau modèle pour établir la sécurité. Nous sommes prêts à oeuvrer activement à la conclusion d'un tel accord. Nous nous félicitons de la déclaration faite par l'Union soviétique selon laquelle elle cessera cette année, de manière unilatérale, la production de l'uranium enrichi à des fins militaires; elle a fermé, en 1987, un réacteur produisant du plutonium à des fins militaires; et elle se propose, en 1989 et 1990, d'en fermer deux autres. Cela a été expliqué avec éloquence, il y a quelques instants par Vladimir Petrovsky. Nous sommes sûrs que si les autres puissances nucléaires prenaient des mesures similaires, cela marquerait une réaction positive.

Nous appuyons également la proposition de l'Union soviétique relative à un accord sur le non-recours à des fins militaires aux matières nucléaires libérées à la suite des accords de désarmement nucléaire et à la mise au point des mécanismes appropriés de vérification. En même temps, il faut entreprendre une étude montrant la possibilité d'utiliser ces matières à des fins pacifiques.

La vaste coopération multilatérale en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de l'usage abusif de la force destructrice de l'atome sont directement liées au fonctionnement sûr des installations nucléaires. Nous appuyons pleinement les efforts faits par l'AIEA et son directeur général, ainsi que par de nombreux Etats membres de l'Agence, pour améliorer les normes opérationnelles des centrales nucléaires. Un résultat spécifique de ces efforts a été l'élaboration de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Dans le but d'élargir le nombre des Etats adhérant à ces conventions, la Tchécoslovaquie a soumis à la trente-troisième session de la Conférence générale de l'AIEA un projet de résolution approprié, qui, à notre grande satisfaction, a été adopté.

La Tchécoslovaquie s'intéresse aux efforts que fait l'AIEA pour élaborer les principes fondamentaux de la sécurité nucléaire devant être inclus dans les codes, règles et directives pertinents. Ils seraient donc utilisés dans la pratique par les Etats membres de l'AIEA, comme cela ressort du Document final de la réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est tenue à Vienne.

Nous apprécions hautement le travail effectué par l'équipe d'examen de la sécurité d'exploitation et le fait que l'équipe ayant examiné l'année dernière la

M. Chandoga (Tchécoslovaquie)

centrale nucléaire tchécoslovaque de Dukovany ait constaté que l'entretien et l'équipement répondaient à des normes élevées. Nous nous félicitons également des observations et recommandations utiles qui ont été faites par l'équipe sur la base d'une expérience internationale.

Le renforcement de la sécurité internationale dans le domaine nucléaire exige également des mesures visant à prévenir le terrorisme nucléaire. Nous songeons d'abord et avant tout au respect systématique de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La Tchécoslovaquie est prête à participer activement aux travaux du comité technique pertinent de l'AIEA.

Au cours des dernières années, une attention a été accordée à juste titre aux solutions juridiques internationales du problème de la responsabilité des Etats pour les dommages découlant d'accidents survenus dans les centrales nucléaires. Une mesure positive dans ce sens est le travail accompli par le Groupe de travail de l'AIEA chargé d'examiner la responsabilité des Etats en cas de dommages nucléaires. La Tchécoslovaquie est favorable aux activités du Groupe et espère qu'il terminera bientôt ses travaux sur les aspects juridiques du problème.

L'accord intervenu entre les Gouvernements de Tchécoslovaquie et d'Autriche sur le règlement de problèmes d'intérêt mutuel relatif à la sûreté nucléaire et à la radioprotection, qui sera ratifié à la fin de cette année, constitue un bon exemple de solution aux problèmes complexes de la sécurité nucléaire. Il vise à encourager la transparence maximum dans l'échange d'informations concernant les installations nucléaires. Nous sommes également prêts à élaborer un accord semblable avec la République fédérale d'Allemagne. Nous sommes convaincus que cette étroite coopération entre les Etats voisins améliorera considérablement les relations internationales. Voilà le but de la proposition tchécoslovaque faite en février 1988 en faveur de la création d'une zone de confiance, de coopération et de bon voisinage entre les Etats parties au Pacte de Varsovie et les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous sommes heureux que les travaux de l'Agence aient contribué à renforcer la foi dans l'énergie nucléaire. Dans de nombreux Etats, y compris la Tchécoslovaquie, elle offre des avantages manifestes pour la solution d'importants problèmes environnementaux. La Tchécoslovaquie continue d'apporter des changements dans la production et l'utilisation du combustible et de l'énergie. L'utilisation du charbon et la production d'énergie ont été réduites grâce à des procédés classiques. L'année dernière les centrales nucléaires ont produit 28,2 % de

M. Chandoga (Tchécoslovaquie)

l'énergie électrique utilisée en Tchécoslovaquie. Nous sommes convaincus que l'utilisation adéquate de l'énergie nucléaire peut contribuer sensiblement au développement économique et scientifique dans le monde, à la réalisation d'un équilibre de la nature et à la réduction des déchets nocifs dans l'atmosphère.

Nous attachons une attention particulière à la diffusion d'informations précises et franches auprès du public tchécoslovaque concernant les avantages de l'énergie nucléaire tout en reconnaissant qu'il faut renforcer la coopération internationale dans ce domaine. C'est dans ce domaine que nous voyons pour les travaux de l'AIEA des perspectives fructueuses.

Les activités de l'Agence dans le domaine de l'assistance et de la coopération techniques revêtent une importance considérable, notamment dans les pays qui commencent à mettre au point leurs programmes d'énergie nucléaire. Nous sommes prêts, comme dans le passé, à accueillir en Tchécoslovaquie des experts des pays en développement pour leur permettre de préparer des études individuelles et collectives et à fournir des services d'experts et de connaissances spécialisées concernant les activités en matière d'énergie. Nous souhaiterions cependant que le secrétariat de l'AIEA s'emploie davantage à améliorer la compétence des spécialistes en organisant des colloques et des cours.

En terminant, je voudrais exprimer à nouveau notre profonde reconnaissance à l'AIEA pour le travail qu'elle a accompli pendant l'exercice que nous examinons, ainsi que notre haute estime au secrétariat de l'Agence et à son directeur général qui ont su s'acquitter avec compétence de leur tâche difficile. Nous espérons que les nombreux aspects des activités que mène l'Agence contribueront à renforcer la paix et la sécurité mondiales, à encourager la mise en valeur de l'énergie nucléaire au service de l'humanité et à créer une situation garantissant que cette grande conquête de l'homme et de son génie ne sera jamais utilisée à des fins de destruction et d'anéantissement.

M. MGBOKWERE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi que de remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Hans Blix, du rapport annuel très complet de l'Agence pour 1988 et de sa déclaration riche en informations. Sa reconduction récente au poste de directeur général de l'Agence pour quatre ans est la preuve irréfutable de la confiance très grande que lui portent les Etats membres de l'Agence étant donné la façon remarquable dont il a dirigé les affaires de l'Agence.

Ma délégation a lu avec beaucoup d'intérêt le rapport annuel de l'Agence, tel qu'il figure dans le document de l'AIEA GC(XXXIII)/873. Nous notons avec satisfaction l'accent que l'Agence continue de mettre sur les applications nucléaires. En ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture, les Etats membres en développement continuent de recevoir une assistance grâce à laquelle ils peuvent améliorer leur agriculture et leur production alimentaire par l'application de techniques nucléaires. Mais comment ne pas rappeler que le problème de l'alimentation des populations des pays en développement à taux démographique élevé est souvent compliqué par un pourcentage élevé de pertes après récoltes. Aussi estimons-nous que l'extension de la durée de conservation de la nourriture disponible, grâce à l'application à l'échelon global de l'irradiation de la nourriture, est un outil vital de lutte contre la faim.

Nul doute que les activités de l'Agence en matière de coopération technique, qui non seulement concernent l'alimentation et l'agriculture, mais également la médecine, l'industrie, l'hydrologie, la formation et la fourniture d'équipements et d'experts, sont d'une aide précieuse pour la plupart des Etats membres en développement de l'Agence, qui, pour des raisons évidentes, ne sont pas encore en mesure de participer efficacement aux activités nucléaires.

Nous nous réjouissons de l'augmentation en 1988 de près de 10 % par rapport à 1987 du total des ressources consacrées à l'assistance technique. Nous espérons que l'Agence poursuivra dans cette voie et s'efforcera encore de trouver des moyens acceptables, plus sûrs et plus prévisibles, de financer une assistance technique que ne le permet l'arrangement actuel reflété dans les chiffres indicatifs de planification. Je tiens toutefois à exprimer la gratitude de mon gouvernement aux Gouvernements de la Belgique, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, qui ont

M. Mgbokwere (Nigéria)

participé au financement de projets du Nigéria, comme le Biological Insect Control Technique (BICOT), qui vise l'élimination de la mouche tsé-tsé d'une vaste région d'élevage bovin du Nigéria.

L'année dernière, l'Agence a profité de la trente-deuxième session ordinaire de la Conférence générale pour tenir une réunion préliminaire à Vienne afin d'étudier les modalités d'un accord régional de coopération sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technique nucléaires pour la région africaine conformément à l'arrangement existant pour l'Asie et le Pacifique (RCA) et l'Amérique latine (ARCAL). Nous nous félicitons vivement des efforts patients déployés par le secrétariat de l'Agence, qui ont contribué au succès des négociations tenues en septembre 1989 entre l'Agence et des Etats membres africains, au cours de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence générale, en vue d'aboutir à un projet d'accord qui serve de cadre à une coopération régionale. Nous espérons que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA approuvera ce projet d'accord le plus tôt possible l'année prochaine. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que certains pays industrialisés aient dit leur intention de contribuer aux projets qui doivent être mis en oeuvre dans le cadre de cet accord.

Dans son rapport, le Directeur général a mentionné certaines résolutions adoptées par la Conférence générale de l'Agence et des questions d'un intérêt particulier pour l'Agence qui sont débattues par l'Assemblée générale des Nations Unies. A ce propos, le Directeur général s'est penché à juste titre, dans son intervention, sur la question de l'environnement, un sujet qui a beaucoup sensibilisé la communauté internationale, en particulier l'année dernière. S'agissant des déchets nucléaires, le risque potentiel lié à la contamination radioactive et à la pollution de l'environnement sont au premier plan de nos préoccupations. Le Directeur général sait fort bien que cette confiance du public dans l'énergie nucléaire tient dans une large mesure au fait que cette question peut être traitée séparément de celle de la sûreté nucléaire. Nous nous félicitons des mesures que l'Agence a prises l'année dernière pour la gestion des déchets radioactifs et le transport, le traitement, le conditionnement et le stockage de déchets radioactifs, en particulier de matières radioactives utilisées dans l'industrie, la médecine, la recherche et la technologie.

M. Mgbokwere (Nigéria)

L'Agence a coopéré davantage en 1988 avec les pays en développement dans le domaine de la gestion des déchets et des problèmes de protection radiologique. Aussi bien le Programme de services consultatifs pour la gestion des déchets (WAMAP) que les équipes consultatives pour la radioprotection (RAPAT) ont entrepris plusieurs missions dans un certain nombre de pays en développement en 1988 afin de leur prêter assistance dans la gestion des déchets radioactifs et l'élaboration de plans et de politiques de protection radiologique. A cet égard, le Nigéria a reçu, l'année dernière, la visite d'une équipe pour la radioprotection, qui a évalué ses activités en matière de radioprotection. A la suite de cette visite, un accord de coopération à long terme a été conclu entre l'Agence et le Nigéria.

L'Assemblée se rappellera que la question du déversement de déchets nucléaires ou de déchets dangereux a fait l'objet l'année dernière d'un débat intense. Ma délégation note avec satisfaction qu'à la suite de la résolution GC(XXXII)/RES/490 de la Conférence générale de l'AIEA, un Groupe de travail technique représentatif d'experts s'est réuni à Vienne en vue d'élaborer un projet de code de bonne pratique pour les transactions internationales mettant en jeu des déchets nucléaires. Le Groupe a tenu sa première réunion pour examiner la teneur et les structures d'un code de bonne pratique pour les mouvements transfrontière de déchets radioactifs. Ma délégation espère que, lorsque cette étude sera terminée, les Etats membres apporteront à ce code de bonne pratique un appui suffisant pour qu'il devienne une convention internationale contraignante.

J'en viens maintenant à la question de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Comme le souligne le rapport annuel pour 1988 de l'AIEA dont nous sommes saisis, la Conférence générale a décidé de procéder à un échange de vues et de se prononcer sur la recommandation du Conseil des gouverneurs contenue dans le rapport qui figure dans le document GC(XXXI)/807 et tendant à priver l'Afrique du Sud de l'exercice de ses privilèges et droits de membre en application du paragraphe B de l'article XIX du statut, lors de la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence générale.*

Ma délégation regrette vivement que l'Agence n'ait pu prendre de décision cette année et qu'elle ait reporté sa décision à la Conférence générale qui se tiendra l'année prochaine. Etant donné la décision historique du Conseil des

* M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Mgbokwere (Nigeria)

gouvernements de l'AIEA de recommander à la Conférence générale de priver l'Afrique du Sud de l'exercice de ses privilèges et droits de membre de l'Agence en 1987, le régime de Pretoria recourt évidemment à toutes sortes de manoeuvres de diversion pour empêcher les Etats membres de l'Agence d'appuyer cette décision en laissant entendre qu'il pourrait adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Comme ma délégation l'a souligné dans le passé, le Traité sur la non-prolifération est ouvert à tout pays qui souhaite y adhérer. L'adhésion à ce traité ne requiert ni négociations ni consultations avec les Etats dépositaires. La procédure adoptée par le régime raciste, qui prétend avoir l'intention de signer le Traité, s'avère donc parfaitement inutile.

M. Mgbokwere (Nigéria)

Ma délégation n'ignore pas ce qui se passe en Afrique du Sud et alentour. Mais nous devons être très prudents dans notre interprétation et évaluation de ces événements. Nous attendons encore des mesures concrètes de la part du régime d'apartheid pour abroger les lois raciales oppressives impliquant des centaines de lois et règlements concernant l'apartheid. Le nouveau dirigeant de Pretoria doit encore prouver qu'il a les ressources intérieures et le courage nécessaires, non seulement pour introduire des réformes radicales, mais aussi pour en assurer fermement l'application afin de mettre fin au système d'apartheid.

Nous maintenons fermement que, puisque le régime de Pretoria continue de violer les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies par sa politique d'apartheid et continue de s'efforcer de promouvoir les activités nucléaires à des fins non pacifiques, nous ne voyons pas comment il peut encore être membre de l'Agence où l'universalité est pratiquée quelle que soit la couleur de la peau. Nous pensons nous aussi que des pressions devront être continuellement exercées de l'extérieur pour amener des réformes en Afrique du Sud et, comme de nombreuses autres organisations internationales, l'Agence devrait contribuer à la pression internationale accrue exercée sur l'Afrique du Sud pour qu'elle établisse une structure politique et sociale fondée sur les principes de l'égalité de tous ses citoyens.

En conclusion, ma délégation se félicite des mesures prises par l'Agence pour renforcer la coopération internationale dans les domaines vitaux de la sûreté nucléaire et de la protection radiologique. Nous félicitons chaleureusement l'Agence de ses réalisations remarquables dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de sa contribution aux efforts destinés à prévenir une nouvelle prolifération des armes nucléaires.

Compte tenu de ce qui précède, nous appuyons le projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. AL-ANBARI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa réélection pour un nouveau mandat. Au nom de ma délégation, je voudrais le remercier des renseignements précieux contenus dans son rapport sur les activités de l'Agence pour 1988. Nous tenons également à remercier le secrétariat de l'Agence de tous ses efforts positifs qui se reflètent dans les travaux et les diverses réalisations de l'Agence, nonobstant les difficultés auxquelles elle est aux prises, dont la

M. Al-Anbari (Iraq)

plus importante est la crise financière résultant du paiement tardif des contributions de certains Etats.

Il est impossible actuellement d'examiner toutes les activités et programmes entrepris par l'Agence en 1988 s'agissant de l'expansion de l'utilisation de l'énergie atomique parmi les Etats membres. Je limiterai donc ma déclaration à des questions d'importance particulière et, avant tout, à celle de l'utilisation de l'énergie atomique dans la production d'électricité, question qui figure au premier plan des priorités de tous les pays, y compris les pays en développement, qui ont besoin d'énergie électrique pour accélérer leurs programmes de développement. A cet égard, l'Agence a fait une contribution substantielle en fournissant des services d'experts, une assistance et une formation techniques et divers rapports sur les normes de sûreté nucléaire.

Il convient également de mentionner l'importance primordiale qu'attache l'Agence à l'assistance à accorder aux pays membres dans l'établissement de réseaux régionaux et nationaux destinés au suivi et au contrôle des rayonnements, surtout depuis l'incident de Tchernobyl, qui a attiré l'attention sur l'importance que revêtait la création de tels réseaux.

A sa trente-troisième session, tenue en septembre dernier, la Conférence générale de l'AIEA a adopté deux résolutions sur la capacité nucléaire d'Israël et sur celle de l'Afrique du Sud et leur refus de soumettre leurs installations nucléaires aux garanties de l'Agence et de signer le Traité sur la non-prolifération, malgré les appels lancés par la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et l'AIEA. La persistance avec laquelle ces deux régimes foulent aux pieds les résolutions internationales et refusent de renoncer à la politique d'armement nucléaire déstabilise la sécurité régionale et mondiale. Par conséquent, nous exhortons l'Agence à en tenir compte et à refuser à Israël toute aide dont il pourrait avoir besoin pour développer sa capacité nucléaire. Nous demandons à tous les Etats épris de paix d'agir de même.

En conclusion, pour exprimer notre appui sans réserve à l'AIEA et aux fonctions vitales qu'elle exerce, nous appuyons le projet de résolution contenu dans le document A/44/L.18.

M. REESE (Australie) (interprétation de l'anglais) : La délégation australienne voudrait remercier, elle aussi, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Hans Blix, de la déclaration qu'il a faite et du rapport de l'AIEA.

M. Reese (Australie)

Nous nous félicitons également que le Conseil d'administration de l'Agence ait recorduit le mandat de M. Blix pour quatre années. C'est là un vote de confiance pour la contribution que M. Blix a apportée aux travaux de l'AIEA et nous attendons avec intérêt celle qu'il y apportera dans les prochaines années.

L'Australie s'intéresse très directement aux travaux de l'Agence en raison de son attachement à la non-prolifération des armes nucléaires et à sa responsabilité en tant qu'exportateur d'uranium. Cet attachement et cette responsabilité se manifestent par notre appui ferme et soutenu au Traité sur la non-prolifération et au rôle que joue l'AIEA dans ce traité.

Pour nous, le TNP et les garanties de l'AIEA sont essentielles pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Le Traité et l'Agence demeurent des forces vitales de la sécurité internationale.

Les garanties de l'Agence offrent le moyen de vérifier le respect par les Etats de l'obligation que leur impose le Traité de ne pas faire mauvais usage des matières nucléaires.

Tant le TNP que les garanties de l'Agence traversent actuellement une période de changement et de défi.

L'an prochain, une conférence d'examen du TNP se réunira à un moment où des pressions croissantes pour la prolifération s'exerceront dans plusieurs régions du monde.

M. Reese (Australie)

Les développements technologiques peuvent réduire le coût et les difficultés de la mise au point des armes nucléaires. Un petit nombre d'Etats, y compris certains d'entre eux ayant des possibilités nucléaires importantes, continuent de refuser d'adhérer au Traité. Certains Etats parties au Traité ont jusqu'ici manqué de conclure des accords de garanties de non-prolifération avec l'Agence.

Des défis difficiles attendent également l'Agence et son régime de garanties. Un de ces défis provient des contraintes financières strictes que les Etats membres imposent à l'Agence, ainsi qu'à eux-mêmes dans leurs propres budgets nationaux. L'Australie félicite l'Agence des améliorations apportées à son efficacité pour faire face à la restriction de ses ressources.

Un autre défi au régime des garanties est la quantité croissante de matières faisant l'objet de garanties, la complexité croissante du cycle de combustibles nucléaires et les changements techniques rapides dans ces processus. L'Agence est parfaitement consciente de ces développements et cherche à assurer qu'ils ne distancent pas les possibilités de garanties.

Un autre défi consiste à accroître la confiance du public et à améliorer la compréhension qu'il a du régime de garanties. Un système de garanties doit non seulement fonctionner, mais doit être perçu comme fonctionnant. De fait, tout ce qui a trait aux activités nucléaires, y compris les garanties, est considéré avec suspicion par bien des gens. Cela signifie que les explications à propos des opérations de garantie doivent être précises, claires et convaincantes. L'Agence a un rôle majeur à jouer à cet égard. Je me félicite des récentes innovations qu'elle a apportées dans ce domaine pour faire passer le message des garanties de façon plus efficace dans le public.

L'Australie accorde également son attention et apporte son appui à d'autres domaines des activités de l'AIEA, en particulier en matière d'assistance technique. L'Australie a annoncé une contribution de 950 000 dollars australiens au Fonds d'assistance technique et de coopération, ce qui représente le paiement complet de notre contribution volontaire pour 1990. En outre, l'Australie continuera d'apporter une contribution extra-budgétaire substantielle à l'Accord régional de coopération (ARC) pour l'Asie et le Pacifique. Au cours de l'exercice financier actuel australien, notre contribution à l'ARC sera d'environ 407 000 dollars australiens, couvrant une vaste gamme de projets.

L'Australie continue également de participer dans des groupes d'experts et de consultants aux activités de l'Agence dans divers domaines.

M. Reese (Australie)

Pour conclure, je voudrais dire que la valeur fondamentale pour le monde des activités de l'AIEA et l'efficacité avec laquelle elle s'en acquitte ont suscité dans la communauté internationale une haute estime pour cette organisation. L'Agence peut compter sur l'appui constant de l'Australie dans les temps difficiles qui l'attendent.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : C'est un plaisir pour ma délégation que d'exprimer ses félicitations à M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour la présentation détaillée qu'il a faite des activités de l'Agence. Rappelons également l'importance du contenu du rapport annuel pour 1988 qui a été présenté à cette assemblée générale et qui montre à l'évidence que l'objectif de l'Agence est bien l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'occasion est propice, sans aucun doute, pour réaffirmer à M. Blix la satisfaction du Gouvernement du Mexique de le voir reconduit pour un nouveau mandat par la trente-troisième Conférence générale, en septembre de cette année. La bonne gestion de l'Agence par son directeur général est amplement reconnue et nous souhaitons qu'il poursuive sa tâche avec le même engagement et le même enthousiasme qui ont caractérisé jusqu'ici l'exercice de ses fonctions. Je puis l'assurer qu'il peut compter à tout moment sur l'appui du Gouvernement du Mexique.

Comme au cours des années précédentes, le rapport présenté par le Directeur général nous permet de constater l'importance croissante que revêt pour nous tous l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Dans des domaines aussi variés que la production d'électricité, l'agriculture, l'alimentation et la médecine, l'énergie nucléaire acquiert chaque jour une importance croissante. Il est évident que dans ce contexte l'AIEA a joué un rôle primordial et qu'elle est appelée à intensifier sa présence dans toutes les activités ayant en vue l'utilisation de l'atome pour le bien-être de tous les peuples.

L'Agence sera appelée à faire face à d'importants défis dans un avenir immédiat, et nous pensons que le Directeur général a besoin de notre appui pour les relever. A une époque où l'on s'accorde sur le fait que la société internationale subit de profonds changements, il convient d'adapter les stratégies de l'Agence aux nouvelles situations que nous connaissons. De ce point de vue, il existe quatre domaines dans lesquels, à notre avis, l'Agence devrait opérer une mise à jour.

M. Montaña (Mexique)

En premier lieu, nous pensons que l'Agence devrait effectuer, en profondeur, un vaste travail d'information relatif aux possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous devons supprimer les conceptions erronées dans un souci d'équilibre et d'objectivité. Il est important que nous connaissions tous les avantages que l'on peut retirer de l'utilisation pacifique de l'atome et qui ont une incidence sur des domaines qui affectent notre vie quotidienne, tels que, par exemple, les progrès dans le développement des techniques de production alimentaire ou de la médecine. En effet, il est urgent de démystifier l'énergie atomique afin de faire disparaître les conceptions erronées qui en limitent l'accessibilité et aussi dans le but d'améliorer la sûreté de son utilisation. En d'autres termes, l'AIEA doit effectuer un travail de diffusion qui nous permette de mieux connaître les possibilités que présente l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Un second défi concerne la nécessité de renforcer le système de garanties. Il est indispensable de se doter d'un système différencié qui fasse la distinction entre les différents programmes, appliqués par les divers Etats dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et les objectifs qu'ils visent. Il ne paraît pas souhaitable de faire appel à des modèles uniformes devant des circonstances qui sont, à l'évidence même, essentiellement différentes. D'autre part, il est fondamental que dans un esprit de décision et de volonté renouvelé, on cherche à universaliser le système de garanties. Nous sommes conscients des difficultés politiques que revêt cette entreprise, mais nous pensons que l'heure est venue d'agir dans ce sens avec fermeté. Si l'on atteignait cet objectif, ce serait un des résultats les plus concrets et les plus positifs du nouveau climat de détente qui règne aujourd'hui.

Nous accueillons avec satisfaction l'affirmation contenue dans le rapport annuel de l'AIEA, selon laquelle, au cours de l'année écoulée, l'on n'a constaté aucune situation indiquant que du matériel nucléaire ait été dévié vers des utilisations non pacifiques. Nous considérons également comme un pas positif le fait que, grâce à l'accord conclu avec la Chine, par lequel ce pays soumet certaines de ses installations au système de garanties, l'Agence a maintenant la possibilité d'appliquer les garanties aux systèmes atomiques des cinq puissances nucléaires.

Un troisième aspect, sur lequel le Mexique a insisté à plusieurs reprises, a trait au renforcement des programmes de coopération technique de l'Agence. Nous voyons avec satisfaction que beaucoup a déjà été fait dans ce sens, ce qui mérite

M. Montaña (Mexique)

nos plus grands éloges. Un exemple en est le programme relatif à la mouche méditerranéenne des fruits, qui a eu d'importants résultats positifs pour le Mexique. Nous constatons, au cours de l'année écoulée, la part croissante prise par le monde en développement aux bénéfiques de cette coopération, et nous pensons que cette tendance mérite le plus large appui.

Si le défi le plus important auquel est confrontée l'humanité dans l'avenir consiste à surmonter le sous-développement qui accable la majorité des habitants de la planète, il est nécessaire que l'AIEA adapte ses capacités en vue de contribuer à surmonter ce problème. Il n'est pas suffisant de nous féliciter des merveilles que peut apporter l'utilisation de l'atome pour améliorer nos existences; il est urgent que nous soyons en mesure d'utiliser cette importante ressource. Dans ce sens, nous sommes convaincus que l'AIEA doit réagencer ses priorités afin que les activités de coopération technique se voient accorder le meilleur appui possible. Pour ce faire, il faut adopter les mécanismes qui assurent le financement de ces activités et qui en garantissent la disponibilité.

M. Montaña (Mexique)

Enfin, la délégation mexicaine estime qu'il importe de signaler la relation qui existe entre l'AIEA et les problèmes écologiques auxquels tous les pays sont confrontés. D'une part, nous exigeons que des mesures plus rigoureuses soient adoptées en ce qui concerne les déchets nucléaires. Nous nous opposons résolument aux mouvements transfrontière de ces déchets qui menacent l'environnement. Qu'il n'y ait aucun doute en la matière. Le monde en développement n'est pas le déversoir de ces déchets.

D'autre part, il est évident que l'utilisation de l'énergie nucléaire constituera l'élément central des discussions multilatérales sur l'environnement et le développement. Il faut, dès maintenant, nous débarrasser de nos préjugés contre l'énergie nucléaire et plutôt mettre de nouveau l'accent sur l'importance que revêt la protection de l'environnement afin de renforcer les mécanismes qui garantissent l'utilisation de l'énergie nucléaire selon des normes de sécurité fiables. Ma délégation estime que l'AIEA devrait analyser la relation existant entre l'énergie nucléaire et l'environnement pour pouvoir contribuer au débat international sur la question.

La délégation mexicaine est consciente de la difficulté de la tâche qui incombe à M. Hans Blix au seuil de son nouveau mandat à l'AIEA. Mais nous reconnaissons également que cette tâche lui permettra de contribuer de manière significative à notre bien-être à tous et, en particulier, à celui des pays en développement. C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui à M. Blix et à l'Agence, certains que tous les pays réunis ici feront ce qu'il convient de faire.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation félicite M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa déclaration claire et précise à l'Assemblée générale, qui reflète très bien l'atmosphère de l'Agence où l'accent est mis sur le sérieux et l'efficacité des travaux qui y sont menés.

Il devient de plus en plus clair que la question des effets environnementaux ne peut plus être traitée séparément de celle de la production d'énergie et, surtout, de la production d'électricité. Cette interdépendance a été reconnue très tôt mais, comme cela se passe souvent au sein de notre communauté des hommes, on a longuement hésité avant de commencer à s'attaquer à ces problèmes, et nous devons admettre aujourd'hui que des dommages massifs ont été causés à notre environnement. Certains experts de l'environnement disent qu'il est peut-être

M. Törnudd (Finlande)

trop tard pour réparer ce que nous avons détruit par négligence, par ignorance voire consciemment dans notre poursuite d'intérêts économiques à court terme. D'autre part, nous savons que la production mondiale d'énergie, surtout celle d'énergie électrique, doit augmenter si nous voulons que tous les pays aient un niveau de vie acceptable. L'effet sur notre environnement de cet accroissement de la production d'énergie peut être calculé en étudiant divers scénarios où seraient utilisées différentes sources d'énergie. Les projections sont, pour le moins, préoccupantes. La Conférence mondiale de l'énergie tenue récemment a adopté un certain nombre de résolutions qui témoignent d'une prise de conscience accrue du caractère urgent de ce problème, et il est agréable de constater que les opinions exprimées à cette conférence semblaient rejoindre, dans une grande mesure, celles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La question de l'énergie et de l'environnement doit se voir accorder une place importante dans les délibérations au sein des Nations Unies. Toutefois, il semble y avoir nombre d'opinions divergentes quant à la manière d'aborder les problèmes. S'agissant du rôle de l'énergie nucléaire dans ce tableau, nous constatons que, chaque année, l'Assemblée générale affirme sa confiance dans les travaux menés par l'Agence dans le domaine de l'énergie nucléaire et demande instamment à tous les Etats de coopérer pour qu'ils aboutissent. Cela prouve qu'on a profondément confiance dans l'énergie nucléaire, mais ce n'est là qu'une partie du tableau. Pour ce qui est de ma délégation, nous notons avec satisfaction que l'Agence envisage son propre rôle dans un large contexte alliant politique énergétique et préoccupation pour l'environnement.

Cette manière de voir sera facilement discernable, par exemple, au colloque sur l'électricité et l'environnement qui aura lieu en 1991 en Finlande, pays hôte, sous l'égide de l'AIEA et d'un certain nombre d'organismes internationaux. Le mandat énoncé dans le statut de l'Agence, aux termes duquel celle-ci se doit de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, n'est manifestement pas une fin en soi; ce n'est qu'une partie du vaste domaine que forment les multiples questions d'énergie.

Il y a quelques semaines, la Conférence générale de l'AIEA a adopté le budget de l'Agence pour 1990, qui n'a été augmenté que de 0,2 % par rapport au budget précédent bien que l'Agence ait à faire face à des responsabilités toujours accrues. On constate déjà que la croissance zéro entrave les activités de l'Agence.

M. Törnudd (Finlande)

Cela s'applique aussi, malheureusement, aux activités de garanties, auxquelles mon pays accorde la plus haute importance. Le bon fonctionnement du système de garanties, sous tous ses aspects, est une tâche que l'Agence se doit d'assumer. Nous pouvons voir que les contraintes financières ont limité un secteur important du système de garanties - celui des garanties pour les activités nucléaires non militaires dans les Etats dotés d'armes nucléaires. Grâce à une bonne gestion des ressources existantes, l'Agence a pu, une fois de plus, exécuter son programme de vérification dans les Etats non dotés d'armes nucléaires. L'Agence doit en être félicitée. Toutefois, les activités de garanties deviendront de plus en plus importantes dans les années à venir étant donné qu'un certain nombre de centrales nucléaires sont sur le point d'être opérationnelles. En outre, une forme complètement nouvelle de garanties peut être exigée à l'avenir : la vérification du respect des accords de désarmement nucléaire. L'Agence doit pouvoir fournir ces services lorsque ceux-ci deviendront nécessaires, mais si elle est soumise aux mêmes contraintes qu'actuellement, elle ne le pourra pas. Dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, le Directeur général de l'Agence a attiré notre attention, à juste titre, sur les difficultés auxquelles se heurte l'Agence dans l'application des garanties faute de ressources.

Les travaux de l'Agence dans le domaine de la sûreté nucléaire progressent de façon satisfaisante. Il s'agit d'un domaine où la coopération internationale intense est nécessaire, et l'Agence est parvenue à d'excellents résultats dans la coordination de cette coopération. Bien que les normes de sûreté se fondent, par nécessité, sur des considérations nationales, le rôle de l'Agence reste crucial.

L'Agence est le dépositaire d'un certain nombre de conventions internationales relatives aux accidents et dommages nucléaires. Il faut espérer que ces conventions ne seront jamais utilisées, mais leur existence en soi est rassurante. Les conventions reflètent le sens de responsabilité commune qui prédomine actuellement au sein de la communauté internationale. Il faut espérer que le même esprit guidera le groupe de travail de l'Agence chargé d'étudier tous les aspects des responsabilités en cas de dommage nucléaire. La Finlande appuie énergiquement ces efforts et participe activement aux travaux du groupe.

Je voudrais évoquer un autre domaine important des activités de l'Agence : l'assistance technique et la coopération. Les travaux menés par l'Agence pour rationaliser ces activités grâce à l'accroissement des périodes de planification, à

M. Törnudd (Finlande)

l'adoption de nouvelles méthodes d'évaluation et à l'amélioration de la gestion des données semblent avoir augmenté l'efficacité des programmes. Les Etats membres se sont déclarés prêts à appuyer l'assistance et la coopération techniques par des contributions volontaires, ce qui montre qu'ils apprécient l'efficacité dont l'Agence fait preuve dans la gestion de ce secteur. Cet élan doit être maintenu et une attention soutenue doit être apportée aux possibilités d'amélioration des méthodes d'application des projets.

M. Törnudd (Finlande)

Permettez-moi de conclure en félicitant M. Hans Blix et tout son personnel du travail qu'ils ont accompli avec succès pendant un an au service de la communauté internationale. Le Gouvernement finlandais apprécie ce qu'ils ont fait et continuera d'appuyer les activités de l'Agence dans tous les domaines.

M. KIRSCH (Canada) (interprétation de l'anglais; texte français fourni par la délégation) : C'est avec un grand plaisir que je viens exprimer les remerciements de ma délégation pour le rapport que l'Agence internationale de l'énergie atomique a présenté à cette assemblée. Le Canada a toujours appuyé l'AIEA, et je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer cet appui. A notre avis, l'Agence joue plusieurs rôles importants. Grâce à son système de sauvegardes, elle est le garant du régime international de non-prolifération nucléaire, et sert également, selon les termes formulés par cette assemblée, d'organisme ayant pour mandat d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité du monde entier.

Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour transmettre les plus chaleureuses félicitations de ma délégation au Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, à qui a été confié un nouveau mandat. Ses qualités de dirigeant et son dévouement sont indéniablement remarquables, et nous lui souhaitons tout le succès et toute la satisfaction personnelle possibles au cours de ce prochain mandat. Sous sa direction, les réalisations et les résultats de l'Agence ont servi notre cause commune d'une façon tout à fait exceptionnelle.

Ma délégation se réjouit de l'importance accordée par M. Blix aux questions environnementales dans l'allocution qu'il a prononcée plus tôt aujourd'hui. Ma délégation a également pris connaissance avec satisfaction de son rapport à l'Assemblée générale sur la contribution de l'AIEA à la réalisation du développement durable. Ce document représentait la réponse de l'Agence au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. A cet égard, nous avons également noté avec plaisir que l'Agence participe pleinement au Programme à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement des Nations Unies, dont l'évaluation du modèle de transport atmosphérique de l'Organisation météorologique mondiale et l'analyse des polluants marins effectuée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Le Canada tient à exprimer sa satisfaction suite à la reconnaissance par le sommet économique de Paris du fait que l'énergie nucléaire joue un rôle important pour ce qui est de limiter la production de gaz à effet de serre. Le Directeur

M. Kirsch (Canada)

général de l'AIEA a mentionné dans son allocution la Conférence mondiale de l'énergie tenue à Montréal en septembre dernier, qui a conclu que, la demande d'électricité ne cessant de s'accroître dans les pays industrialisés, l'énergie nucléaire sera de plus en plus perçue comme un moyen indispensable de produire de l'électricité sans risque et de manière économique. La Conférence mondiale de l'énergie a également reconnu le besoin urgent d'aborder la question critique de l'acceptation de l'énergie nucléaire par le public. Le Canada se réjouit de la priorité donnée à cette question par de nombreux pays dans le monde entier, ainsi que par l'Agence elle-même, et continuera à collaborer étroitement avec l'AIEA à cet égard.

Les observations de M. Blix ont mis en évidence la nécessité de fixer dans le système des Nations Unies un lieu pour l'étude des questions énergétiques. Une fois ce lieu déterminé, le Canada estime que l'une de ses premières priorités devra être d'entreprendre une étude comparative des sources d'énergie en ce qui touche leur coût, leur efficacité et leur impact environnemental. Pour qu'elle puisse être crédible, une telle étude ne devrait pas être effectuée par un organisme déjà étroitement associé à l'une ou à l'autre des formes d'énergie devant être évaluées.

Ma délégation est d'avis que le Groupe de travail technique chargé d'élaborer un code de pratique concernant les échanges internationaux mettant en cause des déchets nucléaires est un forum constructif pour la tenue d'entretiens de fond. Le Canada participe aux travaux de ce groupe par l'entremise de M. W. D. Smythe, qui a été nommé président du Groupe à l'occasion de sa première réunion. Nous félicitons le Groupe de travail pour ses efforts en vue d'élaborer un code de principes pour la manutention, le contrôle, la gestion et l'évacuation ou l'entreposage à long terme des déchets radioactifs, et nous appuyons son objectif de terminer ses travaux à temps pour la conférence générale de l'AIEA, en septembre 1990. Le Canada est d'avis que ces travaux sont pour l'Assemblée générale le meilleur moyen de participer à la prévention des problèmes pouvant découler des échanges internationaux mettant en cause des déchets nucléaires.

L'examen qui se poursuit sur la question complexe de la responsabilité civile pour dommages résultant d'accidents nucléaires à l'origine de dommages dans plusieurs juridictions est une autre activité importante de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Canada prendra une part active à l'étude de cette

M. Kirsch (Canada)

difficile question afin de veiller à ce que les victimes d'accidents nucléaires ayant des conséquences transfrontière - que ce soient des particuliers ou des gouvernements - soient dédommagées de façon adéquate.

Plusieurs Etats Membres des Nations Unies, qui sont parties au Traité sur la non-prolifération, s'occupent actuellement des préparatifs en vue de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité, qui aura lieu l'an prochain à Genève. Le mois dernier, le deuxième Comité préparatoire a réussi à mettre fin à l'examen des différentes questions inscrites à son ordre du jour, notamment à l'examen de trois excellentes communications de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Alors que se poursuivent les préparatifs en vue de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité, il est important de ne pas oublier les liens étroits qui existent entre le Traité sur la non-prolifération et les travaux de l'AIEA, en particulier dans les domaines des garanties et de l'assistance technique. Le Canada, ayant pris connaissance du rapport annuel de l'AIEA pour 1988, est heureux de constater que, comme les années précédentes, l'Agence n'a décelé aucun fait qui puisse indiquer qu'il y a eu détournement, pour utilisation à des fins non pacifiques, de quantités significatives de matières nucléaires sous garanties.

Ma délégation a le plaisir d'approuver le rapport annuel de l'AIEA pour 1988 et espère que toutes les délégations ici présentes parviendront à un consensus sur la résolution dont est saisie cette assemblée.

M. HASMY (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais, au nom de ma délégation, commencer par remercier M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation détaillée du rapport de l'Agence pour 1988. Ce rapport souligne le rôle important que l'Agence joue depuis sa fondation dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Blix qui vient d'être reconduit dans ses fonctions, meilleure preuve de la confiance qu'ont les Etats membres en sa gestion.

La Malaisie attache une grande importance au programme de travail de l'Agence en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous sommes convaincus que la science et les techniques nucléaires peuvent contribuer à surmonter les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé.

Les techniques nucléaires sont utilisées pour étudier l'environnement et les transformations qu'il subit, pour mesurer la pollution causée par la combustion du charbon et les procédés industriels, pour étudier la pollution marine et les résidus des pesticides, et pour optimiser l'emploi des engrais azotés. Ce ne sont là que quelques exemples de l'apport de la science et des techniques nucléaires à la protection de l'environnement. Nous notons avec satisfaction que près de 17 % du budget ordinaire de l'Agence est consacré à des activités liées à l'environnement et que près de 87 % des projets de coopération technique de l'Agence dans le domaine de l'énergie et de la sécurité nucléaires peuvent être qualifiés d'écologiques.

La Malaisie se félicite de cette tendance et elle est reconnaissante à l'Agence qui aide les pays en développement, y compris le nôtre, à appliquer ces techniques pour résoudre certains des problèmes environnementaux. Cependant, on doit faire davantage dans ce domaine et nous invitons les pays développés à prendre leurs responsabilités et à contribuer à la solution de ce problème mondial en augmentant leur appui financier et en transférant les techniques en question aux pays en développement.

Il ne fait aucun doute que les techniques nucléaires ont joué un rôle vital dans le développement économique et social et qu'on ne peut faire marche arrière. Toutefois, l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et

M. Hasmy (Malaisie)

la conservation des aliments suscite toujours un certain scepticisme, quand ce n'est pas franchement une opposition, soit qu'on soit mal informé sur les mérites relatifs de l'énergie nucléaire, soit qu'on craigne sincèrement des effets nocifs pour la santé ou la prolifération des matières nucléaires.

Pour aborder cette question de l'acceptation par le public, il convient que nous disposions d'une stratégie appropriée pour l'informer, outre que la communauté internationale doit s'efforcer d'arriver à une plus grande sûreté nucléaire. Pour cela, il faut que tous les membres de la communauté internationale adoptent rapidement des normes communes de sûreté nucléaire et se mettent d'accord sur un régime général de responsabilité, tant civile que gouvernementale, en cas de dommages nucléaires.

Si la Malaisie se félicite des progrès du Groupe de travail créé pour analyser chacun des aspects de la responsabilité en cas de dommages nucléaires, nous regrettons que certains pays tentent de minimiser les efforts entrepris pour régler les questions liées à la responsabilité des Etats. Nous demandons à tous les intéressés d'avoir la volonté politique nécessaire pour appuyer le renforcement de la coopération multilatérale et favoriser la formulation d'un régime général de responsabilité en insistant autant sur la responsabilité civile que sur la responsabilité des Etats.

En abordant cette question de l'acceptation par le public, nous devons aussi faire face à un autre problème important qui préoccupe de plus en plus la communauté internationale : le déversement aveugle des déchets industriels toxiques, y compris des déchets nucléaires. Je voudrais dire à cet égard que ce problème, comme celui plus général de la détérioration de l'environnement, ont été examinés à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui s'est tenue récemment à Kuala Lumpur. Les chefs de gouvernement y ont adopté une déclaration spéciale sur l'environnement, appelée Déclaration de Langkawi, qui appelle au "renforcement des mesures internationales pour assurer une gestion et un enlèvement sûrs des déchets dangereux et pour empêcher les mouvements transfrontière de ces déchets, leur déversement dans les pays en développement en particulier."

Le renforcement du régime de non-prolifération est un moyen de gagner la confiance du public en matière d'énergie nucléaire. Le programme de garanties de l'Agence est à cet égard un facteur déterminant pour empêcher la prolifération des armes nucléaires. Il est décourageant cependant de voir que près d'un tiers des

M. Hasmy (Malaisie)

pays parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont la plupart poursuivent activement un programme nucléaire, n'ont pas ratifié les accords relatifs aux garanties de l'Agence. Cette situation est inacceptable et contraire aux efforts faits pour que le public ait confiance en l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En conséquence, nous engageons ces Etats à ratifier sans tarder les accords relatifs aux garanties. Ce serait d'autant plus approprié au moment où nous nous préparons pour la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Malaisie estime que la conclusion de ces accords relatifs aux garanties par les Etats parties au Traité est vital si nous voulons renforcer la validité du Traité.

L'avenir de l'énergie nucléaire dépend de la façon dont nous allons répondre aux questions qui préoccupent l'opinion publique. Seules une action concertée et la volonté politique de la communauté internationale de rassurer le public permettront de faire en sorte que l'énergie nucléaire continue de servir l'humanité.

M. WATSON (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis sont heureux, une fois encore, de s'associer à tous ceux qui ont félicité le Directeur général de son excellent rapport annuel couvrant les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1988. Nous sommes heureux aussi de féliciter le Directeur général qui, pour la troisième fois, est reconduit dans ses fonctions pour une période de quatre ans à la tête de l'Agence. Sous sa main ferme, l'Agence est allée de l'avant dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tout en s'efforçant d'empêcher que les matières et les techniques nucléaires civiles ne soient détournées pour servir à des fins militaires. Le rapport annuel de 1988 montre qu'il y a continuité, constance dans les objectifs et efficacité dans les programmes. C'est du reste ce qui a caractérisé l'Agence depuis huit ans que M. Blix est aux commandes et nous sommes certains que ce sera également le cas pendant les quatre années à venir. Les Etats-Unis, pour leur part, prennent l'engagement de continuer à appuyer fermement l'AIEA et de promouvoir son rôle à travers le monde afin de relever les défis de la prochaine décennie.

Le rapport annuel de 1988, approuvé récemment par la Conférence générale de l'Agence, montre une croissance modeste mais soutenue dans l'utilisation de l'énergie nucléaire, une augmentation de près de 10 % de l'assistance technique aux

M. Watson (Etats-Unis)

Etats membres et une expansion de l'application des garanties de l'Agence contre l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins non pacifiques. Il est plus important encore de noter que l'Agence est en mesure d'affirmer une fois encore qu'il y a pas eu de détournement dans ce domaine. C'est en veillant à cela que l'AIEA joue son rôle le plus important, car elle aide à sauvegarder la paix et la sécurité mondiales et elle sert de barrière institutionnelle à la prolifération des armes nucléaires. Cet objectif doit rester la priorité numéro un de l'Agence, grâce à l'engagement et à l'appui indéfectibles de tous les membres de la communauté internationale.

M. Watson (Etats-Unis)

Les Etats-Unis se félicitent de la mention contenue dans le rapport au sujet de la conclusion d'un accord entre l'AIEA et la Chine sanctionnant l'offre volontaire faite par ce pays de soumettre certaines de ses installations nucléaires pacifiques aux garanties de l'Agence. Nous espérons voir se conclure rapidement des accords de garanties entre l'Agence et tous les Etats parties au Traité sur la non-prolifération - notamment ceux qui poursuivent leurs propres programmes nucléaires de manière active.

Le système de garanties de l'AIEA est le fondement même de la coopération internationale appliquée aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, puisque, sans assurances vérifiables contre son emploi à des fins hostiles, le potentiel extraordinaire des utilisations pacifiques de l'atome ne pourra jamais être pleinement réalisé. Tout de suite après la nécessité impérieuse d'assurer la non-diversion vient celle de garantir la sûreté, la fiabilité et l'acceptabilité écologique d'activités impliquant l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les événements spécifiques survenus ces dernières années, ainsi que la préoccupation générale croissante à l'égard de notre écosystème planétaire, nous ont amenés à porter notre attention sur cette question plus que jamais auparavant.

La sûreté est avant tout une responsabilité nationale, mais l'AIEA, en fournissant des conseils et en facilitant la mise au point de politiques et de programmes nationaux de sûreté sous le contrôle souverain de ses Etats membres, rend un service extrêmement précieux. Nous notons avec satisfaction qu'en 1988, l'Agence, dans l'accomplissement de son mandat, a examiné les infrastructures nationales de radioprotection de 12 pays, s'est livrée à des examens de sûreté d'exploitation dans les centrales nucléaires de six pays, et a envoyé des missions dans cinq pays pour évaluer la sûreté de leurs réacteurs de recherche.

Parmi d'autres activités particulièrement importantes liées à la sûreté, on peut citer la poursuite de la coopération avec l'Organisation météorologique mondiale sur l'utilisation du Système mondial de télécommunications, dans le cadre des nouvelles conventions sur la notification des accidents nucléaires et sur l'assistance en cas d'urgence. Les Etats-Unis demandent instamment à tous les Etats membres d'adhérer à ces conventions, et ils encouragent toutes les parties à ces conventions à faire connaître leurs points de contact nationaux et de compléter tous autres arrangements nécessaires pour pouvoir répondre de façon appropriée aux situations d'urgence qui pourraient se présenter.

M. Watson (Etats-Unis)

Les Etats-Unis appuient fermement aussi les projets de l'AIEA visant à mettre à jour ses recommandations sur la protection physique des matériaux nucléaires, sur la base des délibérations entre le secrétariat et les Etats membres intéressés. Ces nouveaux principes directeurs refléteront l'évolution et les progrès intervenus récemment dans ce domaine, assurant ainsi aux membres de l'Agence l'accès aux conseils les plus utiles disponibles en la matière.

Autre fait important : à partir des bases jetées par le Protocole commun relatif à la Convention concernant la responsabilité pour dommages nucléaires adopté il y a eu un an le mois dernier, l'Agence s'efforce actuellement d'identifier les cas non couverts par les instruments pertinents et de proposer, aux fins d'adoption, de nouvelles mesures adéquates en matière de responsabilité pour dommages nucléaires. Les Etats-Unis préconisent l'établissement d'un régime complet de responsabilité civile, avant d'essayer d'appliquer d'autres approches à la responsabilité même lorsque leur nécessité ou leur bien-fondé n'a pas été clairement démontré.

Le traitement adéquat des sous-produits des activités nucléaires est également une question très préoccupante du point de vue de la sûreté. Parmi les activités nombreuses et de vaste portée menées par l'Agence en faveur de la promotion d'une gestion des déchets radioactifs écologiquement rationnelle, le travail en cours en vue de l'élaboration d'un code de pratiques aux fins du transfert international des déchets ou de leur traitement revêt un intérêt particulier.

Les Etats-Unis constatent avec satisfaction que la coopération technique et les programmes d'assistance technique fournis par l'Agence se multiplient. Les ressources totales consacrées à ces activités en 1988 ont augmenté de près de 10 % par rapport à l'année précédente, grâce principalement à la souplesse du système de contributions volontaires, en même temps que le budget global fondé sur les contributions mises en recouvrement maintenait le principe de la croissance réelle zéro. Pour la plupart des membres de l'Agence, c'est probablement l'application des techniques nucléaires à la médecine, à l'agriculture, à l'environnement et à d'autres domaines connexes qui présente le plus grand intérêt dans l'immédiat, en mettant les avantages de l'utilisation pacifique de l'atome à la disposition de leurs peuples. Le mérite en revient aux programmes de coopération technique de l'Agence et à l'appui indispensable fourni par les contributions versées au titre de l'assistance technique.

M. Watson (Etats-Unis)

Pour terminer, j'aimerais, peut-être avec quelque présomption, dire quelques mots du rapport de l'Agence pour 1989, qui n'est pas encore rédigé. Le fait que l'on attache désormais plus d'importance aux incidences, sur l'atmosphère, de la production d'énergie électrique à partir de combustible fossile a réveillé l'intérêt mondial, depuis longtemps assoupi, dans les promesses et les potentialités de l'énergie nucléaire. Je ne crois pas qu'il soit téméraire de prédire que le rapport de l'an prochain se concentrera quelque peu sur la possibilité de limiter l'effet de serre provoqué par les émissions de gaz par le développement de l'énergie nucléaire. En fait, la Conférence générale de l'Agence, lors de sa récente session, a eu une longue discussion d'ordre technique sur les nouvelles technologies de réacteur améliorées, susceptibles de permettre pareille évolution. Cette discussion s'est terminée sur la conclusion que l'avenir technologique de l'énergie nucléaire, si brillant soit-il, ne pourra être réalisé que s'il s'accompagne de perspectives aussi favorables en matière d'acceptation et de confiance de la part du public à l'égard de ces améliorations et développements prometteurs. La sécurité des garanties et la sûreté dans leur sens le plus large doivent être assurées; et, dans sa quasi-totalité, le monde attend de l'AIEA qu'elle s'acquitte de ces tâches. Nous savons qu'elle saura, comme toujours, se montrer à la hauteur de l'oeuvre qui l'attend.

M. MAKAREVITCH (République socialiste soviétique d'Ukraine)

(interprétation du russe) : La République socialiste soviétique d'Ukraine estime hautement le rôle joué par l'AIEA dans le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, de la garantie du développement sûr de l'énergie nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

Le rapport présenté par le Directeur général de l'Agence, M. Hans Blix, met en lumière de manière circonstanciée les multiples fonctions de l'AIEA, qui attestent à l'évidence des avantages et des possibilités considérables découlant de la coopération internationale pacifique au service du développement de la science et de la technique à des fins créatrices. Nous tenons à remercier M. Blix pour sa présentation détaillée et intéressante audit rapport.

Aujourd'hui, l'Agence accomplit ses tâches dans une situation internationale marquée par une évolution positive et où, pour la première fois dans l'histoire, un processus de réduction véritable des armes nucléaires est en cours. Tout cela

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

renforce encore les garanties matérielles et politiques de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques dans l'intérêt du développement.

Cela dit, la communauté internationale n'a pas lieu de se reposer sur ses lauriers. La menace nucléaire n'a été que repoussée; elle n'a pas été éliminée.

Les activités entreprises par l'AIEA dans le domaine du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires se multiplient. Le rôle universellement reconnu de l'Agence dans l'application du système de garanties efficaces et sûres de non-utilisation de matières nucléaires à des fins d'armements nucléaires est important. L'AIEA est en fait le prototype d'un système de mesures de vérification permettant d'assurer, par exemple, le respect d'accords futurs dans le domaine de l'élimination des armes nucléaires, tels que l'accord sur l'arrêt et l'interdiction de la production des matières fissiles à des fins militaires, que l'Union soviétique a proposé aux Etats dotés d'armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires joue un rôle de tout premier plan dans le renforcement du régime de non-prolifération. Le maintien et le renforcement de ce régime, joints à la portée universelle qu'on cherche à lui conférer, constituent une préalable important à la réalisation d'un processus stable de désarmement nucléaire visant à en élargir la portée de façon qu'il couvre une gamme toujours plus vaste d'armements. Cela a été particulièrement souligné lors du Séminaire tenu sous les auspices des Nations Unies à Kiev, en septembre dernier et consacré aux mesures multilatérales de renforcement de la confiance et de prévention de la guerre.

Nous espérons que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP prévue pour l'année prochaine aura une incidence positive sur le processus de solution des questions prioritaires de désarmement nucléaire et contribuera à l'élargissement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

Nous attachons une grande importance au travail accompli par l'AIEA dans le domaine des garanties concernant l'utilisation des matières nucléaires. Ces garanties sont étroitement liées au renforcement du régime de non-prolifération et à la création d'un climat de confiance dans les relations entre Etats.

Comme il ressort du rapport, les activités de vérification de l'Agence se sont accrues. Le système de garanties ne cesse de se renforcer, empêchant ainsi de

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

manière sûre et efficace que des matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques ne soient détournées pour la fabrication potentielle d'armements nucléaires. En plus des garanties efficaces de non-prolifération des armes nucléaires, la mise en place d'un mécanisme international susceptible de garantir le développement et le fonctionnement sûrs de l'énergie nucléaire contribuerait de façon importante à la sécurité de tous.

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

L'homme ne peut profiter des avantages de l'énergie nucléaire que si les centrales atomiques sont sûres - aussi sûres que possible. Nous appuyons les efforts de l'AIEA visant à appliquer les dispositions de la Convention de Genève sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, qui sont entrées en vigueur à la suite d'un processus actif de ratification. Si le nombre de parties à ces instruments importants s'accroît, la communauté internationale aura d'autant plus confiance en sa capacité de surmonter le danger potentiel d'un accident nucléaire.

Une approche d'ensemble des questions de sécurité internationale dans le domaine nucléaire exige la mise au point d'un système fiable de mesures destinées à empêcher différentes formes de terrorisme nucléaire et d'attaques contre des installations nucléaires. Nous sommes également en faveur de la solution rapide de problèmes en suspens concernant la responsabilité civile et la responsabilité d'Etat pour les dommages nucléaires dans le cadre d'un groupe de travail à composition non limitée. Dans tous ces domaines, l'AIEA pourra continuer, comme par le passé, à jouer un rôle très actif. Il est évident que la fiabilité et la sûreté de l'énergie nucléaire sont des questions fondamentales pour l'avenir de ce secteur. C'est sous cet angle qu'a été élaboré le programme de développement de l'énergie nucléaire en RSS d'Ukraine et que des modifications qualitatives et quantitatives ont été faites pour tenir compte des leçons tirées de l'accident de la centrale atomique de Tchernobyl.

Aujourd'hui, nous prêtons une attention particulière aux aspects économiques, écologiques et sociaux lorsque nous construisons des centrales nucléaires dans la République. Ainsi, nous avons pris la décision de ne pas reconstruire les cinquième et sixième réacteurs de la centrale de Tchernobyl et de ne pas mettre en route sa deuxième phase; la construction des centrales de Chigirin, d'Odessa et de Kharkov a été interrompue, et l'on se demande sérieusement s'il convient de poursuivre la construction des centrales de Crimée, dans la mesure où les sites qui ont été choisis ne répondent pas pleinement aux normes de sécurité et ne sont pas acceptés par l'opinion publique d'Ukraine.

Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine a mis au point un projet de programme d'Etat destiné à éliminer de 1990 à 1995 les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Ce programme prévoit des mesures complémentaires de protection de la

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

santé et d'amélioration des conditions sociales et matérielles de la population qui réside sur le territoire et qui a été victime de la pollution radioactive, notamment par la réinsertion de citoyens dans différentes collectivités, la construction de logements, d'établissements publics, d'écoles, etc. Des mesures importantes ont également été prises pour renforcer la sécurité des travailleurs dans les centrales en rendant plus efficaces les systèmes de protection contre les accidents de réacteurs, ainsi que pour d'autres éléments techniques.

Les besoins en formation du personnel travaillant dans ces centrales sont plus grands. Tout écart de fonctionnement dans le régime normal des centrales est soigneusement analysé et dans chaque cas, des mesures sont prises pour empêcher que ne se reproduisent des accidents. Depuis l'accident de Tchernobyl, on n'a enregistré aucun dysfonctionnement grave dans l'activité de nos réacteurs susceptible de produire un accident.

Nous appuyons l'application du programme d'équipes d'examen de la sûreté d'exploitation (OSART) et nous nous félicitons de la qualité des services qu'elles fournissent. En décembre de l'année dernière, nous avons reçu pour la première fois une mission de l'OSART à la centrale de Rovno. Les spécialistes qui composaient ce groupe ont conclu que la situation écologique autour de la centrale correspondait aux normes et ont présenté plusieurs recommandations utiles. Les activités de l'Agence pour le transfert de l'expérience, des connaissances, de la technique et de l'équipement dans le cadre du Programme d'assistance technique avant tout destiné aux pays en développement constituent l'une des orientations principales de la coopération visant à encourager l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'échelle internationale.

Nous appuyons les plans de développement ultérieur de ces travaux à partir d'un fonds volontaire d'assistance technique et de coopération. La RSS d'Ukraine contribue régulièrement à ce fonds. Notre contribution volontaire en devises nationales pour 1990 représente 564 000 dollars. L'AIEA a également poursuivi ses travaux avec succès dans d'autres domaines, notamment sur l'énergie nucléaire et le cycle du combustible, le traitement des déchets radioactifs, la collecte et la diffusion d'informations scientifiques et techniques et l'application des méthodes nucléaires dans différents domaines de l'économie.

Ce dernier point revêt une importance capitale pour beaucoup de pays en développement dans la mesure où une vaste utilisation des sources de radiation

M. Makarevitch (RSS d'Ukraine)

interionisante dans l'agriculture, la médecine, l'hydrologie et autres constitue une composante réelle de leur développement en cours. Nous sommes également très heureux que l'Agence accorde de plus en plus d'attention aux questions de l'étude comparative de l'énergie nucléaire et d'autres types d'énergie à partir de leurs conséquences sur l'environnement, en expliquant aux populations les avantages écologiques de l'énergie nucléaire et en leur donnant des garanties quant à sa sûreté. L'AIEA pourrait participer encore plus activement à la solution des problèmes que posent l'acceptation par les populations de l'énergie nucléaire et l'attitude de l'opinion publique à l'égard de l'emploi de l'énergie nucléaire. L'Agence dispose pour cela d'expertises, d'analyses et d'informations suffisantes ainsi que d'un potentiel intellectuel considérable.

Ayant abordé la question du rôle de coordination de l'Agence dans l'application de plusieurs programmes de recherche, nous souhaitons attirer l'attention des délégations sur les propositions récentes de notre pays qui ont reçu un accueil favorable de la part des Etats membres de l'Agence. Je veux parler de la possibilité de créer, sur le site de Tchernobyl, un centre de recherche international destiné à étudier toute une série de questions liées aux accidents des centrales nucléaires et à éliminer leurs conséquences. Ce centre pourrait également participer à des études communes sur une base bilatérale, dans le cadre des programmes de coordination spéciaux et avec la participation des spécialistes de nombreux pays.

Pour conclure, nous souhaitons nous associer aux délégations qui ont déjà apporté leur appui au rapport annuel de l'AIEA pour 1988 et indiquer que nous sommes favorables au projet de résolution sur cette question qui a été présenté par le Japon. Nous nous associons pleinement aux activités fructueuses que mène l'AIEA grâce au travail efficace de M. Hans Blix, son directeur général. Nous sommes très satisfaits de son travail et nous sommes heureux de le voir reconduit pour un nouveau mandat de quatre ans dans son poste de responsabilité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/44/L.18. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter ce projet de résolution sans objection?

Le projet de résolution est adopté (résolution 44/13).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. COSTA FILHO (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Le Brésil s'est joint au consensus intervenu sur le projet de résolution A/44/L.18, étant entendu que cette décision ne modifie ni ne préjuge les positions prises dans les organes appropriés.

M. JACOB (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation n'a pas souhaité rompre le consensus sur le projet de résolution A/44/L.18. Cependant, si l'Assemblée avait procédé à un vote par paragraphe, ma délégation aurait voté contre le dernier alinéa du préambule.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : On m'a fait savoir que la Cinquième Commission n'avait pas achevé son examen des incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution A/44/L.17 portant sur le point 32 de l'ordre du jour, "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales"; il faudra donc donner plus de temps à la Commission pour lui permettre d'achever cet examen. Par conséquent, l'examen de ce point de l'ordre du jour en plénière de l'Assemblée générale doit être reporté à une date qui sera annoncée dans le Journal.

La séance est levée à 18 h 30.